

UN ROYAUME ANTILLAIS

*D'HISTOIRES ET DE RÊVES
ET DE PEUPLES MÊLÉS*

Les photos marquées JLC font partie de la
collection privée de l'auteur.

Illustration de couverture : idée de Jacques Le Cornec.

Graphisme de Fred Naoum.

Jacques LE CORNEC

UN ROYAUME ANTILLAIS
*D'HISTOIRES ET DE RÊVES
ET DE PEUPLES MÊLÉS*

L'Harmattan
5-7, rue de l'École-
Polytechnique
75005 Paris
FRANCE

L'Harmattan Hongrie
Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest
HONGRIE

L'Harmattan Italia
Via Degli Artisti, 15
10124 Torino
ITALIE

www.librairieharmattan.com
e-mail : harmattan1@wanadoo.fr

© L'Harmattan, 2005
ISBN : 2-7475-8589-1
EAN : 9782747585897

Du même auteur

Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962

Librairie générale de droit et de jurisprudence. Paris, 1963.

Ouvrage honoré par le Ministère de l'Éducation nationale.

Quand le français perd son latin

Les Belles Lettres. Paris, 1981.

Prix Halphen de l'Académie des sciences morales et politiques.

La Calebasse dahoméenne ou les errances du Bénin

Tome I : Du Bénin au Dahomey. Tome II : Du Dahomey au Bénin.

L'Harmattan. Paris, 2000.

Les mille et un Tchad

L'Harmattan. Paris, 2002.

SOMMAIRE

INTRODUCTION – Le Labyrinthe

CHAPITRE I – LE BLANC ET LE NOIR

Des hommes et des couleurs

CHAPITRE II – LES SANG-MÊLÉ

Un monde nouveau

CHAPITRE III – MA DÉCOUVERTE D'AMÉRIQUE

L'appel du large

CHAPITRE IV – LA TERRE PROMISE

Une Guadeloupe d'élection

CHAPITRE V – L'ŒIL DU CYCLONE

Comme si de rien n'était

CHAPITRE VI – LE VOYAGE DU PRÉSIDENT

Candide ou Machiavel ?

CHAPITRE VII – LE CHANT DU CYGNE

Ainsi passe la gloire

CHAPITRE VIII – LE VENT DES ÎLES

La vie à suivre

CHAPITRE IX – ÊTRE OU NE PAS ÊTRE ?

Là est la question

CONCLUSIONS

Le dernier Périple

APPENDICE

À ceux qui m'ont aidé tout au long du chemin.

INTRODUCTION

LE LABYRINTHE

Sa moun ka di
Sa moun ka voué
Sa moun ka pensé¹...

Instruit des Antilles, le privilège me fut offert d'être le préfet de la Guadeloupe², et j'aime à dire ce qu'elle a représenté pour moi. Le flot des réminiscences qui envahissent le soir de la vie exige leur mise en ordre et incite à parler, afin de séparer, s'il est possible, le bon grain de l'ivraie, et rendre à tous les César ce qui leur appartenait. Comment je suis venu, comment je l'ai vécue, comment je l'ai gardée en moi et pourquoi, telle est la quête qui me porte à l'envers du temps. J'ai aussi appris la Martinique, pour la simple raison que les îles-sœurs de la France d'Amérique ont eu, *grosso modo*, la même histoire et un destin commun ; si elles ont autant de différences qu'elles se ressemblent, chacune ayant naturellement sa propre spécificité, elles se font écho³. Et au-delà des Antilles françaises, les autres îles de la Caraïbe se sont mêlées, pendant deux siècles et plus, à nos aventures et à nos ambitions, pour le meilleur et pour le pire, jusqu'à la lointaine Saint-

¹ Ce qu'on dit. Ce qu'on voit. Ce qu'on pense...

² En cabinets ministériels entre 1969 et 1973. En Guadeloupe entre 1973 et 1975.

³ G. Gratiant : Fables créoles, 1996. « La Guadeloupe, la Martinique. Ce deux lan-main pareil... Min-m-bitin, mim-bagage ». Main droite ou main gauche, ce sont des îles pareilles.

Domingue devenue Haïti ; autant de cercles d'intérêt à partir de nos départements éloignés. Un petit million d'habitants, à 7.000 kilomètres de Paris, sur des terres égarées, tel un alignement de radeaux que le vent a poussés aux côtes américaines¹.

Au moment de remettre ma plume dans une encre vieillie, ou de jeter l'ancre – pour l'amusement des mots – d'un bateau resurgi du passé dans la mer Caraïbe, j'hésite sur mon titre. Au lieu de *royaume*, j'aurais pu écrire *Un rêve antillais* ; au vrai, les deux se confondent, le royaume est toujours un rêve, dans sa précarité, et le rêve est un royaume à soi par ce qu'il construit, dans l'imaginaire de l'éveil, ou ce qu'il révèle, derrière le sommeil affaibli. Le sorcier haïtien, bien nommé Clairvoyant, le sait : « *Le vrai habite les rêves... ils ont le même poids que les actes* »². De fait, seul le rêve est grand, qui confère à la pensée de l'homme le privilège de l'infini. Mais il se nourrit du réel, et c'est celui-ci qui a le dernier mot, sachant que le cauchemar et l'extase se promènent à tour de rôle entre les deux états.

Ce pourrait être *Un Parcours antillais*, non moins significatif, pour un chemin initiatique en quête de secrets ; ou bien, pour un corsaire ressuscité, une navigation d'outre-tombe vers une île au trésor de grimoires exhumes. *Des Couleurs d'Antilles* évoqueraient leur éclat, en un spectre de lumières et d'ombre qui ravit les yeux, et qui obstinément nous poursuit. Pourquoi pas *Pages créoles*, pour un théâtre de plein air, qui s'exprime dans une langue inventée tout exprès, sur une musique douce-puissante propre à l'envoûtement ; la pièce est tragique ou comique, entre la douleur et la joie, au jeu alterné de la mort et de la vie, qui s'exorcise et s'étourdit dans un carnaval effréné. De fait, c'est tout cela, et davantage encore, une nature qui prend tous les sens, et le sixième en plus qui est celui du cœur. Alors, va pour le royaume, car pour moi c'en fut un.

C'est un royaume singulier, qui ne répond pas à nos catégories scolaires. S'il est amarré dans le temps, celui de la chronologie, soumis aux aléas de la durée il est pour moi intemporel. S'il s'inscrit dans une aire géographique, elle est celle de l'errance. Dans un triangle, qui va de la côte de Manche et d'Iroise au nord, à celle de Guinée au sud, et à celle des Antilles à l'ouest, les terres littorales me sont les rivages d'une Atlantide réinventée

¹ Je laisse aux ouvrages spécialisés l'inventaire statistique des Antilles. Je renvoie au rapport annuel de l'IEDOM, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, ainsi qu'aux tableaux économiques régionaux de l'INSEE, l'Institut national de la statistique et des études économiques.

² P. Morand : *Magie noire*, 1928.

pour moi¹. Il m'est devenu un espace intérieur et mouvant, hors des cartes et libéré des livres. Reconstitué par la mémoire et à son gré, ce royaume inspiré n'est plus de ce monde. Son domaine est composite et ses contours sont indistincts, il est celui des souvenirs, qu'aucun planisphère ne retient, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui, qui ont déjà quitté leur présent éphémère. Acteur d'un moment, il me plaît, autant que faire se peut, d'inventorier son histoire et de l'habiter, comme le fait le bernard-l'ermite dans le coquillage où il va nicher.

Ce n'est pas le seul exemple d'une cartographie imaginaire, qu'il s'agisse de la Carte du Tendre² dressée sur le parcours amoureux de la séduction, ses cheminements et ses obstacles, dans le temps galant du XVII^e siècle, ou de toutes les cités d'Utopie, de l'Anglais Thomas More³ aux inventeurs de la science-fiction ; encore que le mien se nourrisse d'une réalité où je ne fais que rassembler, arbitrairement, des instants, des terres, des hommes éparpillés, entre splendeurs et barbarie qui les caractérisent. Des faits accumulés, les interprétations qu'on en donne, les enseignements que l'on pense en tirer, des opinions exprimées qui ne sont pas seulement les miennes et, comme il se doit, sujettes à controverses, entre chroniques, rumeurs⁴ et revues de presse, composent la substance du récit. Le pari est risqué. À la manière d'un almanach, il embrasse divers horizons, et l'on peut croire qu'il se disperse⁵, mais ma part d'autobiographie construit son unité, et c'est pour moi ce qui importe. C'est une distraction, un jeu de patience auquel il faut se prêter. La fantaisie n'est pas exclue, des erreurs sont possibles, tout ce qui est de seconde main ne peut être vérifié. Il arrive aussi que la mémoire se brouille. Et si le rapport administratif le dispute à la littérature, c'est une déformation de métier

Né dans le mois de frimaire, à l'approche des froids d'hiver, en temps de brumes en Bretagne et de pluies en Normandie, mes terres

¹ C'est un chemin que je n'oserai pourtant pas qualifier de « triangulaire ». Dans la suite, on comprendra

² Jeu de 1653 attribué à Melle de Scudéry.

³ Thomas More : Utopie, 1516.

⁴ Il ne faut pas négliger tout à fait les « bobards ». Ils mettent la puce à l'oreille, et le proverbe le dit : « il n'y a pas de fumée sans feu ». Ce que l'on croit n'est-il pas, finalement, plus important que ce qui existe ?

⁵ En littérature, on parlerait de varia, ou de miscellanea, autrement dit de mélanges, peut-être aussi de condensé, en anglais digest ; c'est un peu de tout cela. S'il y a plusieurs livres en un, c'est que le temps est compté. Et tant pis si, pour sa part, l'agenda n'intéresse que moi.

d'héritage ¹, l'astrologie m'attribue, par contraste ou dérision, le signe du feu dans les quatre éléments. C'est pourquoi, par besoin de chaleur et de lumière, le tropisme du soleil me sera un perpétuel aimant. Et puisque le zodiaque m'identifie au Sagittaire, cheval au galop et flèche toute prête, je serai toujours sensible aux appels à l'évasion. S'il fallait en rajouter, Saint-Jacques mon patron, coquille au front, bâton en main, m'entraîne de là-haut dans ses pèlerinages. L'exotisme qui m'attire est inscrit dans tout cela. Au bout du chemin m'attendaient les Antilles, que mes ascendants et autres gens de l'Ouest ont autrefois colonisées.

Ce fut un long périple pour en arriver là, comme ceux que firent les anciens navigateurs d'Europe qui s'en allaient quérir les Indes, et par l'Orient et par l'Occident. Le Portugais Bartolomé Dias, ayant reconnu en 1488 le Cap des Tempêtes, rebaptisé Cap de Bonne Espérance, était entré dans l'Océan Indien. Comme on ignorait l'existence du continent intermédiaire, qu'on baptisera plus tard l'Amérique, le Génois Christophe Colomb, entré au service de l'Espagne et parvenu au bout de l'Atlantique en 1492, ne pouvait rencontrer dans les îles découvertes que celles des Indes occidentales. Cette appellation s'est maintenue : dans la classification des races humaines, les habitants du nouveau continent sont restés des Indiens. Comme il faudra les distinguer des autres populations des vraies Indes, celles de l'Asie, on leur donnera le nom savant d'Amérindiens. C'étaient les Ciboneys des Grandes Antilles, éliminés par les Taïnos, et ces derniers par les Ignéris et Arawaks des petites îles qui, à leur tour, furent chassés et mangés par les Caraïbes, venus après eux du sud Amazonien. Décimés par les épidémies et les guerres, ils ont laissé la place aux colons européens et aux esclaves noirs importés d'Afrique, dont les descendants plus ou moins mélangés forment, de nos jours, une société particulière, riche de son originelle diversité.

Sur les bancs de mon école primaire, la Guadeloupe et la Martinique apparaissaient dans les atlas comme des colonies françaises, alors semblables à toutes celles d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, marquant de couleur rose notre vaste domaine outre-mer. Mais les vieilles îles à sucre, ayant perdu leur prestige des XVII^e et XVIII^e siècles, encore qualifiées de *grandes colonies* en 1886, faute de mieux, suscitaient moins l'imaginaire que l'Indochine, le Maghreb, Madagascar et l'Afrique noire, tant par leur importance territoriale que par l'intérêt, économique et stratégique qu'on pouvait en escomp-

¹ Né dans le département de l'Eure, de père breton des Côtes du Nord, aujourd'hui Côtes d'Armor, emporté vers Paris dans la diaspora du début du XIX^e siècle, et de mère normande, originaire du Perche, dans le département de l'Orne.

ter¹. Pourtant elles étaient là, et des liens sentimentaux, venus de loin, nous réunissaient comme allant de soi. Cependant, mis à part les milieux directement concernés, dans les activités commerciales et portuaires, ce qu'on en savait dans nos campagnes profondes, c'était encore assez peu.

La Martinique avait, sur ce plan, un temps d'avance par rapport à la Guadeloupe. D'abord, le général Bonaparte, devenu l'empereur Napoléon 1^{er}, avait fait entrer dans la grande histoire de France la créole martiniquaise Joséphine Tascher de la Pagerie, divorcée du général Alexandre de Beauharnais, promue impératrice. Ensuite, la terrible éruption du volcan de la Montagne Pelée en 1902, détruisant par sa nuée ardente la ville de Saint-Pierre et ses 30.000 habitants, fut un événement connu de toute la France et au-delà². La ville était alors le chef-lieu animé de l'île, un petit Paris des Antilles. Enfin, la danseuse et chanteuse de music-hall, Joséphine Baker, bien qu'américaine, vedette de la *Revue Nègre* aux Folies Bergère de Paris en 1925, susurrant au peuple avec ses fameux *deux amours* que « *la Martinique, c'est ça qu'est chic !* ». Sous la marque *Négrita*, le mélange des rhums offert aux consommateurs ne pouvait être que martiniquais ; mais de Guadeloupe, rien. Il faudra qu'un autre volcan la révèle, à la métropole et au monde, en 1976, par l'éruption de la Soufrière, qui n'occasionna toutefois d'autres victimes que celles de la peur.

Pour elle, toutefois, on a fait mieux depuis. Sur les traces de Gratien Candace, député de la Guadeloupe, qui fut ministre sous la III^e république³ sans qu'alors on s'en aperçoive beaucoup dans l'opinion métropolitaine, Lucette Michaux-Chevry, dont il sera longuement question, fut ministre de la francophonie en 1986, puis à l'action sanitaire et aux droits de l'homme en 1993. Enfin, la Guadeloupéenne Corinne Coman⁴ fut promue Miss France en 2003, faisant à la Martinique... la nique. Finis les complexes d'infériorité

¹ F. et G. Haurigot : Nos grandes colonies. Amérique, 1886. G. Hardy : Géographie de la France Extérieure, 1928 ; six pages accordées aux Antilles sur 350.

² Dans le cours moyen des Lectures Primaires de 1906, figure parmi les « connaissances usuelles » inculquées aux écoliers, un article avec images : « Destruction de Saint-Pierre de la Martinique, 8 mai 1902 ». Un détail au jour le jour figure dans Une histoire vécue des cataclysmes de la Martinique, 1891-1902, par Une pauvre Clarisse, publiée en 1904 et vendue au profit de la congrégation.

³ Sous-secrétaire d'État aux Colonies entre 1932 et 1933, dans le gouvernement d'Édouard Herriot. Il fut cependant précédé dans cette fonction par Alcide Delmont, député de la Martinique, dans le premier cabinet d'André Tardieu entre 1929 et 1930.

⁴ Déjà précédée par sa compatriote Véronique Delacruz en 1993.

par rapport à l'île voisine : les deux Joséphine, liguées pour la suprématie martiniquaise sont battues !

L'île figurait tout de même sur les cartes-réclames à la mode, distribuées, entre autres, par le cirage de la marque *Lion Noir*, avec une représentation géographique et des renseignements élémentaires. Mais dans l'imagerie populaire, on retient mieux le Sénégal, avec le tirailleur hilare, en chéchia rouge, du *Y a bon Banania* et le « nubien » stylé qui, dessus l'étiquette des bouteilles, sert l'huile d'arachide de Rufisque sur un plateau. Pour ma part, philatéliste en herbe, je collectionnai assez tôt les timbres. Et ceux des Antilles, françaises, anglaises, hollandaises, chaque île ayant alors sa propre figurine, étaient autant de clés pour les voyages immobiles qu'ils pouvaient suggérer.

La Guadeloupe, pour ne parler que d'elle, prend place dans mes pérégrinations comme étant l'aboutissement, et la récompense, d'une circumnavigation qui m'a fait connaître, après les avoir rêvés, les rivages de l'Afrique tels que je les ai touchés. Ce furent successivement ceux de l'Afrique du Nord, Tunisie et Algérie, ceux de l'Afrique noire, de l'ouest et du centre : le Dahomey, dans l'AOF, l'Afrique occidentale française, et le Tchad, dans l'AEF, l'Afrique équatoriale française¹. Dès lors, après cette première vie africaine, dans la cohorte des administrateurs de la France d'Outre-Mer en voie de disparition, un heureux destin m'a conduit vers les îles caribéennes. À Paris, en tant que conseiller technique aux cabinets des ministres des DOM-TOM, l'appellation abrégée des départements et territoires d'outre-mer, 27 rue Oudinot, ensuite celui du premier ministre à l'Hôtel Matignon, j'ai suivi les affaires des quatre départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. Je les ai découverts, *de visu*, dans la foulée des voyages ministériels. À l'occasion, j'ai retrouvé avec bonheur ce goût de l'aventure humaine qui, depuis ma vocation d'enfance, s'était réalisé en Afrique. Chacune de ces îles d'Amérique - car même la Guyane littorale, adossée à sa forêt primaire, en est une - et chacune, dans son genre, a suscité ma curiosité. Mais pour d'explicables raisons, dont l'évidence m'apparaîtra au fur et à mesure de mon cheminement, et pour tout dire par intuition, ce fut la Guadeloupe, plus encore que les autres, qui m'a séduit : « *la plus belle, la plus grande et la meilleure de toutes nos Antilles* »². Je l'ai poursuivie de ma quête et la chance m'a souri.

¹ Si le Tchad n'a d'autre mer que son fameux lac, les rivages dont je parle ne sont pas seulement ceux de la géographie, ce sont ceux que définit l'esprit.

² J. B. Du Tertre : Histoire générale des Antilles habitées par les Français, 1661-1671.

J'ai vécu avec cet archipel, et sous son charme compliqué, en un temps malheureusement trop court, celui que le poète accorde à la rose, changée en fleur d'hibiscus. Au moins ai-je gagné en intensité ce que j'ai perdu en durée, et le sage pense que c'est mieux ainsi. Car mon séjour sera réduit par la mort prématurée du président Georges Pompidou, et ses séquelles administratives, dans le passage tourmenté de la France gaullienne à celle du giscardisme BCBG¹. À l'heure des comptes, je crois avoir exercé ma tâche pour le mieux que j'ai pu, mais je ne suis pas seul en l'espèce et je laisse à d'autres le soin d'en juger ; avec cet inconvénient que les protagonistes de l'époque ont, pour beaucoup d'entre eux, disparu : *Que sont mes amis devenus ? Et « mes ennemis z'aussi » !* Dans cette union peu banale, je ne saurais plus dire qui a quitté l'autre, il y a longtemps déjà, mais notre séparation n'altère en rien la pérennité de nos liens. Au contraire, elle les ravive, dans un subtil mélange d'exaltation et de sérénité.

La part de peuplement noir est largement dominante dans ce département. L'explication est connue qu'on rappellera plus loin. Les Blancs proprement dit, ceux qu'on appelle les *Blancs Pays*, ou encore *Békés*, par imitation de ceux de la Martinique², sont ici relativement peu nombreux. Le résultat est que, le moment venu de notre rencontre, il m'apparaîtra comme un morceau d'Afrique ; mais encore, comme une Afrique d'ailleurs, en quelque sorte « dépaylée » et tributaire d'une autre histoire qui fait des Antilles un extraordinaire confluent de cultures.

Ceci étant, le choix de mon écriture pour ce roman vécu, en des épisodes télescopés de temps et de lieu, peut surprendre. C'est qu'il suit un fil d'Ariane, dont je suis le seul détenteur, dans le dédale qui m'est ordonné ; ainsi fit le Petit Poucet, en ramassant ses cailloux, semés au petit bonheur la chance, dans sa fuite de retour. Et pour en revenir aux prémices, il y a des dates qui me servent de repères.

6 mai 1931. L'Exposition Coloniale Internationale m'emplit les yeux de merveilles et me révèle, pour de bon, le goût qui couvait en moi. Elle étale à Paris notre domaine extérieur, en autant de pavillons que de colonies, chacun dans son propre style, avec ceux d'autres puissances ayant pignon outre-mer, la Belgique, le Danemark, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et même les États-Unis qui, nonobstant leur discours habituel, se reconnaissent comme tels. L'Espagne est absente, à laquelle il reste bien peu de posses-

¹ « Bon chic, bon genre », une appellation que l'on donne à une certaine bourgeoisie à manières.

² On s'interroge sur l'origine de cette désignation. Une hypothèse plausible la ferait venir de béquer, bêcher la terre en patois normand.

sions. Et la Grande Bretagne, jalousie impériale oblige, est finalement peu présente avec les seuls pavillons de la Palestine et de l'Hindoustan, choisis on ne sait comment¹. Sous l'égide du maréchal Hubert Lyautey² qui en est le commissaire général, elle est ouverte par le Président de la République Gaston Doumergue, Paul Doumer, président du Sénat, Pierre Laval qui est président du Conseil, et Paul Reynaud, le ministre des colonies. Ces deux derniers, en sens inverse dans notre histoire, feront bientôt parler d'eux. Quant à moi, je fais petitement partie des huit millions de visiteurs qu'elle va accueillir, parmi lesquels on comptera un million d'étrangers.

Autour du lac Daumesnil, le bois de Vincennes devient le carrefour du monde. Sur la Grande Avenue des Colonies, prolongement de l'avenue de Reuilly, la représentation du temple cambodgien d'Angkor tient la vedette. L'ensemble de l'AOF, où figure notamment le Dahomey, est, sur quatre étages, un palais de terre rouge à minarets pointus, hérissé de pieux dans le genre soudanais ; il comporte la reconstitution de villages de brousse et de forêt, une cité lacustre, une mosquée. Le bâtiment de l'AEF, où figure le Tchad, ses négresses à plateaux et ses trophées de chasse, a la forme conique de ses fameuses cases obus. Mais venons en aux Antilles et à leurs pavillons. Celui de la Martinique est d'un style élégant, curieusement chapeauté d'une coupole et de quatre motifs en forme d'ananas, les deux ailes précédées de terrasses à pergola ; un salon d'honneur agrémenté de panneaux donne accès à des salles d'exposition des produits et des activités ; il présente des bars à dégustation dans le genre des *ajoupas*, les habitations légères autochtones. Celui de la Guadeloupe est plus étalé, il est donné pour être de style hispano-américain, construit en béton armé ; on lit dans le Guide illustré que, « *À la suite d'un effroyable cyclone, qui a ravagé l'île entière, les habitants se sont préoccupés de s'abriter dans des constructions plus solides, car les cabanes des Caraïbes ne pouvaient pas offrir un tel degré de sécurité. À côté du Pavillon, le phare du Gosier rappelle au visiteur que la Guadeloupe est une île* ». Celui de la Guyane, dans lequel les yeux s'attardent sur des pépites d'or, est dédié à la forêt. Dire que j'ai retenu sur le champ tous ces détails serait exagéré. Plus tard, les cartes postales ont refait ma mémoire. Mais les

¹ Il faut dire qu'elle se préoccupe essentiellement de sa propre Conférence impériale, tenue la même année, d'où sortira le cadre rénové de ses possessions d'outre-mer, dit statut de Westminster, en 1936.

² Résident général de France au Maroc entre 1912 et 1916, et entre 1917 et 1925 ; entre-temps ministre de la guerre.

hommes noirs et leurs maisons de paille m'ont frappé, ainsi que les chéchias et les burnous, rouges et blancs, des spahis¹.

Une journée a été célébrée à l'École Coloniale où le maréchal Lyautey est intervenu. Au congrès des administrateurs, le secrétaire d'État aux colonies, le Sénégalais Blaise Diagne, leur apporte « *la reconnaissance de ceux de ma race* ». Il a personnellement inauguré la section aofienne en passant en revue un détachement de tirailleurs africains². Chameaux en caravanes, pirogues, costumes et ballets ont apporté les couleurs du monde à des Français médusés. Un numéro spécial de *L'Illustration* est consacré le 23 mai à l'événement. Une série de timbres-poste commémoratifs présente, pour la première fois et sous la mention de la République Française, le profil d'une femme noire aux cheveux tressés.

14 juillet 1939. Nul ne pouvait savoir que cette fête de l'Empire était, dans son triomphe, le dernier éclat, avec ses trente mille hommes défilant devant la foule des badauds. Le sultan du Maroc, Mohammed ben Youssef, est auprès du président de la république, Albert Lebrun. Les tirailleurs sénégalais, venus de La Rochelle et de Mont-de-Marsan, ont pris place avec les spahis algériens de Compiègne et marocains de Senlis, soldats indochinois de Carcassonne, malgaches de Pamiers et ceux de l'infanterie coloniale de Paris. Peu de semaines après, prenant les militaires au mot, le dieu de la foudre³ a lâché son tonnerre sur l'Europe, pervertissant la tâche des civilisateurs. Entre l'Allemagne puis l'Italie d'un côté, et la France, appuyée par l'Angleterre, de l'autre, la guerre est déclarée, à contrecœur dans les démocraties pas vraiment remises de la précédente conflagration, avec jubilation dans les dictatures. À nouveau, elle met en marche dans cette aventure, aux côtés des Alliés, l'immense territoire et les populations des deux principaux empires coloniaux, avant d'embraser toute la planète ; la seconde guerre mondiale est enclenchée.

11 mai 1940. Alors que les blindés allemands s'apprêtent à faire irruption par la brèche ouverte à Sedan sur une France attentiste, je vis mes douze ans dans le désenchantement inquiet d'une vallée normande pourtant magnifiquement ensoleillée. *L'Illustration* sort un numéro spécial sur

¹ Dans une publication d'époque, un caricaturiste facétieux avait dessiné deux nègres hilares devant leur case, la pipe en main, regardant leurs visiteurs étonnés et concluant : « il faudra organiser chez nous une exposition de Blancs ! »

² Tous, quelle que fût leur origine, d'AOF et d'AEF, étaient appelés des tirailleurs sénégalais.

³ Au choix, le Zeus romain, le Teutatès gaulois, le Wotan germanique, ou le fétiche Hebiesso du panthéon dahoméen (supra).

L'Empire français dans la guerre. La première de couverture montre une république en femme casquée, plutôt costarde et tirant son épée du fourreau, tandis que défilent devant elle et la saluant avec conviction les soldats de l'armée coloniale en ses trois composantes, le cavalier arabe en fantasia, les tirailleurs noirs à chéchia rouge, et les tirailleurs annamites à chapeau conique derrière eux. Il relate l'ouverture d'un deuxième salon de la France d'Outre-Mer au Grand Palais par le ministre du commerce, Louis Rollin. Le commentaire souligne que cet Empire, un et indivisible, est une force morale autant que militaire et économique, opposée au racisme esclavagiste hitlérien, que les sacrifices à nouveau demandés doivent avoir pour contrepartie une évolution progressive des droits sociaux et politiques des indigènes, jusqu'à l'émancipation des différents pays. Ce qui est déjà prêté aux dirigeants du moment, sous l'égide de Georges Mandel, alors ministre des colonies, est une préfiguration de la future conférence de Brazzaville. La France extérieure est à l'honneur sur le planisphère d'un timbre-poste vermillon. Mais nous sommes à la veille de notre effondrement militaire.

1er juin 1944. L'armée allemande occupe la France depuis quatre ans. Les élèves du collège de Bernay, dans l'Eure, dont je fais partie, vont passer les épreuves du BEPC¹ dans l'école de campagne de Saint-Aubin le Vertueux, à quelques kilomètres de la ville, par crainte des bombardements aériens qui s'intensifient ; le débarquement allié sur les côtes normandes est imminent. Au moment de nous séparer, et à la question de savoir ce que chacun de nous voulait faire dans la vie, j'avais laconiquement répondu pour ma part, « *en Afrique* », avec autant de foi que de totale imprécision.

27 octobre 1946. Dans la constitution de la Quatrième République, les rapports de la métropole avec ses colonies ont changé : dans la nouvelle Union Française, tous les ressortissants des territoires d'outre-mer, jusqu'alors simples « sujets », ont reçu la citoyenneté française ; ils ont obtenu l'ensemble des libertés publiques, ils sont représentés dans des assemblées locales, et dans les instances nationales du Parlement à Paris, l'Assemblée nationale, le Conseil de la République, substitut du Sénat, et l'Assemblée de l'Union Française. Au-delà de ces changements formels, dont je ne mesure pas bien la portée, j'avoue que j'en suis encore aux images d'Epinal d'une histoire coloniale enjolivée : les récits des explorateurs, les romans exotiques², et les chansons populaires, du genre *Ma Tonkinoise* ou *Sous le soleil marocain*.

¹ Brevet d'études primaires complémentaires.

² Pierre Loti : *Le Roman d'un spahi*, 1881.

J. et J. Tharaud : *La randonnée de Samba Diouf*, 1922.

20 avril 1947. Vincent Auriol est le premier des présidents de la République française à venir en Afrique. Il a quitté Toulon sur le cuirassé *Richelieu*, pour Dakar. Le Sénégal, bastion socialiste depuis 1928, la couleur politique du président, était à cet égard un morceau de choix. Accompagné par le Guyanais Gaston Monnerville, président du Sénat et Louis Jacquinot, ministre de la marine, il est accueilli par les ministres Moutet et Coste-Floret, respectivement en charge de la FOM et de la défense, et par le député Lamine Gueye. Les parlementaires, les membres du conseil général et la municipalité, les anciens combattants, les chefs et notables à cheval, la musique du 7ème RTS – régiment de tirailleurs sénégalais – et la garde fédérale sont rangés sur le quai, la foule massée autour. Le discours du député-maire de Dakar est sans ambiguïté, acclamant « *le symbole de la grande France de cent deux millions d'habitants* » et affirmant « *notre ferveur et notre passion de Français et de républicains* » ; c'est bien la conviction de l'époque. On enchaîne avec le dépôt de gerbe au monument aux morts de la place Protet, la réception des corps constitués au palais du gouvernement général, un dîner à la chambre de commerce, et la visite de l'île de Gorée, de l'Institut Pasteur, de l'IFAN, l'Institut français d'Afrique noire.

20 mai 1949. *Pour la Patrie reconnaissante*, ainsi qu'il est écrit sur le monument, les cendres de Victor Schœlcher et de Félix Éboué sont transférées au Panthéon, le temple national qui abrite les grands hommes. De l'un et de l'autre, je sais encore peu de choses. Le premier, secrétaire d'État aux colonies en 1848, s'est inscrit dans l'histoire en faisant voter l'abolition de l'esclavage. Le second, d'origine guyanaise, gouverneur de la Guadeloupe en 1936, puis du Tchad en 1939, premier rallié à la France Libre en 1940, et gouverneur général de l'AEF, vient de décéder au Caire, sa dépouille étant ramenée à Marseille et déposée le 4 mai à l'École nationale de la France d'Outre-Mer, ancienne École coloniale. Les deux cercueils ont été exposés dans le jardin du Luxembourg pour une veillée funèbre à laquelle le président de la république et ceux des Assemblées ont participé avec les familles. Remontant maintenant la rue Soufflot, les convois cheminent parallèlement. Ce sont des soldats noirs, Africains et Antillais, qui portent le corps du libérateur, ce sont des élèves de l'École qui portent celui de leur grand ancien. La musique est celle du 1er Bataillon de marche du Tchad, la Garde républicaine est disposée sur les marches du Panthéon, les deux pavois sont placés au pied du monument de la Convention.

Un demi-siècle a passé, et nous avons changé de millénaire au moment où j'écris. Ce livre est personnel. Et passionnel. Il raconte mon enthousiasme.

siasme et ma naïveté, mes sentiments et mes réflexions, sur une expérience qui, dans tous ses aspects, les meilleurs et les moins bons, est inscrite à jamais en moi-même. La raison en est que, dans ma carrière, les Antilles sont une sorte de couronnement. Et puisque, de ce fait, elles me tiennent à cœur, les outrances, ou considérées comme telles, ne seront pas exclues de mon propos ; mettons-les sur le compte de la nature insulaire, prompte à l'exaspération, et de son charme contagieux. L'âge libère la parole et confère au regard plus de lucidité. C'est un mélange d'histoires, celles où j'ai pu modestement figurer, dont l'enchaînement est lié aux tropiques, une référence géographique, certes, mais aussi un lieu d'accomplissement. Pour autant, j'ai voulu faire œuvre de sincérité. Et pour le peu d'importance que représente mon aventure aux « Îsles », à l'échelle du temps et des grands de ce monde, il me plaît d'en parler. Cela me suffit.

Je ne suis pas le seul. Les Antilles ont derrière elles, pour qui veut les connaître, une riche bibliographie appartenant à l'histoire coloniale, maritime, militaire, littéraire et politique. Dès leur occupation par la France au XVII^e siècle, des auteurs les ont décrites en des ouvrages fort documentés et quasi-encyclopédiques. Les premiers sont les religieux catholiques, propagateurs de la foi, lancés à la conquête des âmes « sauvages », en même temps ethnologues et théologiens. Ce sont, pour les petites Antilles, dont la Guadeloupe et la Martinique, les Pères Du Puis, Breton, Du Tertre et Labat. Au XVIII^e, le siècle des Lumières, un autre ecclésiastique et historien, plus proche des philosophes, est l'abbé Raynal. Pour ce qui fut l'île de Saint-Domingue, à ce moment « *la perle des Antilles françaises* », c'est Moreau de Saint-Méry qui nous instruit de l'état de la colonie. Au XIX^e siècle, Victor Schoelcher, l'abolitionniste, écrira sur les dernières années de l'esclavage. Au XX^e, de nouveaux auteurs en feront la somme historique : Paul Butel, Jacques Adelaïde-Merlande, Félix-Hilaire Fortuné. Des ouvrages concernent plus particulièrement la Guadeloupe, ceux de M. A. Lacour, Jules Ballet, Guy Lasserre, Henri Bangou, et d'autres la Martinique, tels Adrien Dessalles, Eugène Revert, ou les deux, tel A. Martineau¹. Je leur ai beaucoup emprunté, pour rendre compte d'un passé antérieur à ma découverte, mais qui éclaire utilement mon présent et les temps à suivre. Avec eux sont venus les nombreux écrivains, romanciers, poètes, polémistes, où les Antillais eux-mêmes ont pris la plus large place, et la presse écrite et filmée des médias contemporains.

Je ne vais pas réécrire leurs livres. Mais comme, au fil de l'histoire, ils se sont enrichis les uns les autres, leur connaissance est utile et leur syn-

¹ Voir la Bibliographie, in fine.

thèse éclaire l'actualité. Car le passé explique le présent et induit l'avenir, celui-là est irréductible, celui-ci n'est qu'un champ hasardeux de spéculations. Alors que l'Occident, dans son orgueil, poursuit sa fuite en avant vers le progrès¹, l'âme noire regarde en arrière et assoit sa sagesse sur l'héritage du passé, pour elle l'avenir n'appartient qu'à Dieu, un fatalisme renforcé par le sceau de l'islam ; Inch'Allah ! L'expérience nous montre pourtant que le défaut de culture historique est source d'erreurs et d'incompréhensions dans le présent. Et si mes rappels à des passés plus ou moins connus n'apprennent rien à personne, ils m'apprennent à moi.

Quoi qu'il en soit, la Guadeloupe fut longtemps méconnue, et ses habitants en ont souffert, enfermée dans un complexe d'infériorité à l'égard de la Martinique, sa voisine et sa sœur française d'Amérique. On en connaît les raisons. Jusqu'à une date relativement récente, elle n'était pas reliée directement aux ports de France et dépendait pour ses relations extérieures de Saint-Pierre de Martinique, puis de Fort de France ; d'autant que celle-ci était le siège du gouvernement royal pour toutes les Antilles². Déjà, du temps de l'esclavage, les navires négriers avaient pour première escale Le Cap de Saint-Domingue, la plus riche des îles, ensuite venait la Martinique, puis en fin de circuit la Guadeloupe ; on en déduisait naturellement qu'elle devait se contenter, en matière de marchandise humaine, du dernier choix³. Dans la hiérarchie des planteurs exerçant aux îles, on distinguait parallèlement « *les Seigneurs de Saint-Domingue, les Messieurs de la Martinique et les Bonnes Gens de la Guadeloupe* ». Comble de malchance, dans les guerres de la Révolution, alors que la Martinique restait occupée par les Anglais qui ont protégé la population blanche, la Guadeloupe était reprise par un conventionnel à poigne, Victor Hugues, qui crut bon de massacrer la plus grande partie des colons considérés comme des royalistes ; la population locale en fut appauvrie d'autant. Il y a peu encore, les Guadeloupéens rendus dans la région parisienne se disaient « martiniquais » pour être reconnus. Une chose est sûre, ils ne m'ont pas déçu. J'ai apprécié leur naturel, qu'elles que fussent les péripéties de nos rapports occasionnels, et en premier lieu leur bon sens et leur spontanéité. Rustiques peut-être, et superstitieux, mais aimant l'humour

¹ Comme si le progrès, à l'instar de l'expansion de l'Univers, était irréversible. Nous savons pourtant, depuis longtemps, que « les civilisations sont mortelles ». P. Valéry : *Regards sur le monde actuel*, 1931.

² Leur administration fut séparée après la restitution des deux îles, lors du Traité de Paris de 1763. La Guadeloupe fut replacée sous la tutelle de la Martinique en 1769, et définitivement affranchie en 1775.

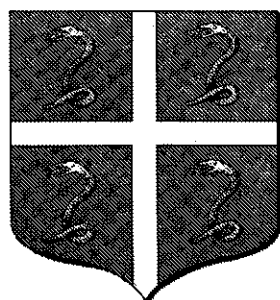
³ C'est du moins ce qu'on en dit en Martinique. On n'entend rien de tel en Guadeloupe.

et le jeu, moins compliqués que leurs frères martiniquais, à ce que l'on dit des uns et des autres, ils ont su garder les pieds sur terre.

Certes, ils peuvent se prendre de colère et s'extérioriser dans la violence, grosse de tous les dangers pour l'ordre social et l'équilibre politique. Mais ils sont sensibles aux gestes et aux mots, et il suffit de peu pour faire tomber la fièvre : de la fureur au rire, le pas est vite fait. Si l'on peut en induire que rien n'est irrémédiable aux Antilles, il existe un corollaire : l'euphorie est un état précaire, le feu peut couvrir sous la cendre et l'étincelle jaillir de la paille quand elle chauffe au soleil. Le psychodrame est en attente. En toutes circonstances et pour tout responsable public, la vigilance est la règle. C'est la rançon du pouvoir.



PLANCHE VII. L'île de la Martinique.





HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
ANTILLES

XVII^e SIÈCLE
BOUCANIERS ET FLIBUSTIERS
par CH. DE LA RONCIÈRE
XVIII^e SIÈCLE ET XIX^e SIÈCLE
par JOANNÈS TRAMOND



Tableau de Fromentin. Morne à l'Eau. JLC



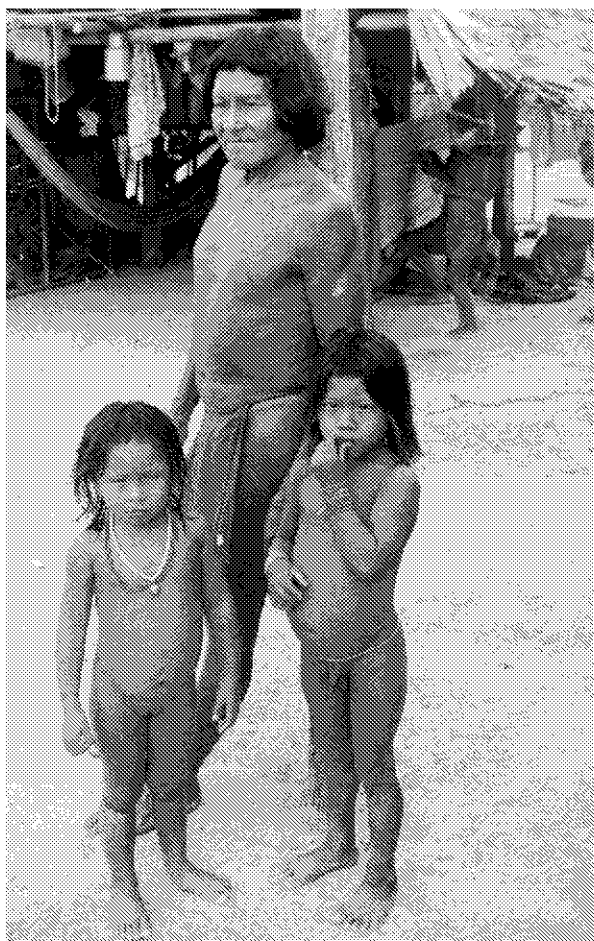
PLANCHE IV. Indigènes de l'île de Saint-Domingue. Gravure du XVII^e siècle.



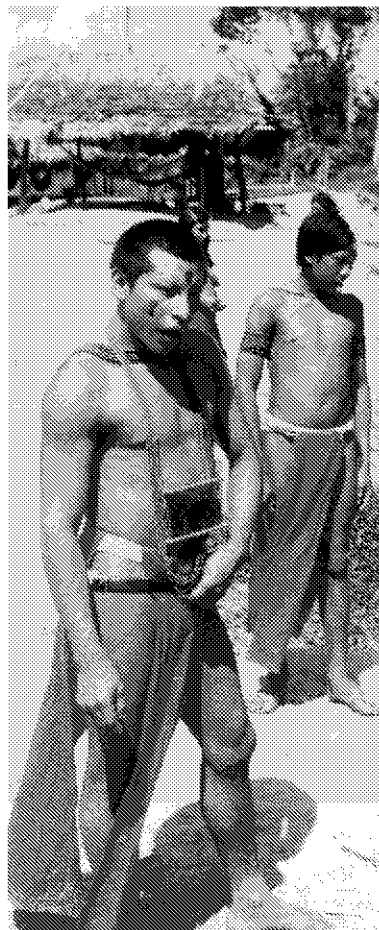
MANIÈRE DONT LES PRÊTRES CARAÏBES SOUFFLENT LE COURAGE
(D'après une gravure de Picard) (dix-huitième siècle).



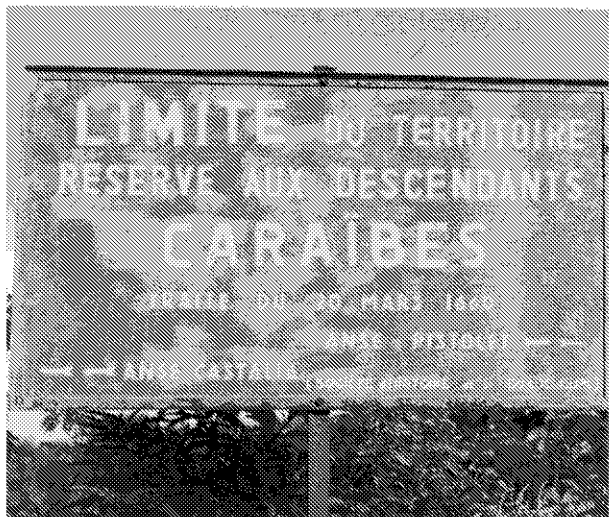
Guyane 1970. Un carbet. Village Sivette. JLC



Guyane 1970
 Indiens Wayanas.
 Femmes Oyampis.
 A Ouampi et Camopi.
 JLC



Guyane 1970.
Jeunes Oyampis.
A Camopi JLC



Guadeloupe 1974.
Anse Bertrand.
Une frontière sans pays.
JLC

CHAPITRE I

LE BLANC ET LE NOIR

Des Hommes et des couleurs

1. La course blanche

Christophe Colomb, ayant fini par convaincre les rois Catholiques d'Espagne, Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon, s'est embarqué avec les frères Martin et Vincent Pinzon, de Palos, sur une flottille de trois vaisseaux, la *Santa Maria*, la *Pinta* et la *Ninia*, portant le titre de vice-roi et gouverneur général des Indes occidentales. C'est le 12 octobre 1492 qu'après plus d'un mois de navigation, il touche terre dans une île des Bahamas, de son nom indien Guanahani, qu'il appelle San Salvador. Poursuivant son voyage, il atteint Cuba, puis Haïti sur sa côte orientale, baptisant cette dernière île Hispaniola et laissant à terre un détachement, précurseur de la future capitale de Santo Domingo, dans l'actuelle république Dominicaine. Fort de ce succès, il repart pour un second voyage avec 17 navires, entre 1493 et 1496 découvrant la Désirade, première terre aperçue, la Guadeloupe et la Dominique, reconnue un dimanche, Marie Galante, du nom du navire amiral, la Guadeloupe¹, puis *Todos los Santos*, les Saintes, pour la Toussaint, Antigue, Porto Rico, la Jamaïque, ainsi que Sainte-Croix et les îles Vierges.

Dans un troisième, entre 1498 et 1500, il longe la côte jusqu'à l'embouchure de l'Orénoque, reconnaissant Trinité, Tobago, Grenade, qu'il

¹ De Notre-Dame de Guadeloupe, selon une promesse faite au monastère du même nom dans la province d'Extremadure. On avance encore que ce nom viendrait de l'arabe Oued-el-oub, la rivière de l'amour. Pourquoi pas ?

appelle *Ascension*. Les îles visitées ne sont pas vides ; les naturels « sauvages » qui les habitent sont des Indiens Caraïbes, un nom espagnol qui signifie *cannibales*, car ils sont anthropophages. Ayant pris leur défense, quand ils sont malmenés et massacrés par les soldats, Colomb est destitué et mis aux fers par son successeur, le gouverneur Francisco de Bobadilla, qui le renvoie en Espagne. S'il peut encore repartir en 1502, découvrir la Martinique et suivre les côtes de l'Amérique centrale, après avoir dénommé *Venezuela*, ou « petite Venise », un point du littoral méridional, il mourra en 1506, pratiquement délaissé. En attendant la résurgence d'Haïti, à deux siècles de là, toutes ces îles ont perdu leur nom caraïbe ; la Guadeloupe était *Karoukéra*, celle des belles eaux, la Martinique était *Joannacaira*, l'île des iguanes, puis dans une carte de 1508 *Martininia*, devenue *Madinina*, celle des fleurs.

La découverte de l'Amérique¹ sera suivie pendant deux siècles, les XVI^e et XVII^e, de la conquête du continent et des îles, les *Ant-îles*, celles qui le précèdent, dites encore *îles du Pérou*, par les puissances maritimes de l'Europe. Le Portugal, d'abord nanti de l'Afrique et des Indes par une bulle de Nicolas V en 1454, entendait bien participer à la course au Nouveau Monde. Sur ses instances, le pape Alexandre VI Borgia, l'autorité morale et internationale de l'époque, par sa bulle *Inter Caetera* de 1493, le partage entre l'Espagne et le Portugal selon une ligne méridienne passant à 100 lieues à l'ouest des Açores. Par le traité hispano-portugais de Tordesillas, en 1494, la limite est reportée à 370 lieues à l'ouest de cet archipel. Cet accord sera contesté par les autres nations maritimes qui interviendront bientôt concurremment, les Hollandais, les Anglais, les Français. Ces nouveaux venus vont s'engouffrer notamment dans la région caraïbe, où les petites Antilles ont été délaissées par les hispaniques, avides d'investir la *Tierra Firme*, la terre ferme, pour s'en approprier les richesses, l'or et l'argent. À l'exception de l'intérêt que les Espagnols ont porté aux grandes Antilles, Cuba, Porto Rico, Saint-Domingue, la Jamaïque, les petites îles seront disputées pendant trois siècles par les marins et colons de Hollande, et surtout de France et d'Angleterre, entre lesquelles elles changeront souvent de mains.

L'Espagne, la première, a établi son plus grand empire colonial sur le continent américain, constitué par ses *conquistadores* du Mexique à

¹ Le nom d'Amérique fut donné au nouveau monde, en référence au navigateur florentin Américo Vespucci, qui avait voyagé dans le sillage de Colomb, et ceci à son insu, par le cartographe allemand Martin Waldseemüller dans sa *Cosmographie* de 1507.

l'Argentine, après que Vasco Nunez de Balboa, traversant l'isthme de Darien, eut découvert l'océan Pacifique en 1513¹. Le Portugal fera son affaire du Brésil. En France, c'est François 1er qui prend l'initiative, faisant construire le port du Havre en 1517, pour remplacer celui de Honfleur, envasé, et visitant Boulogne, Saint-Malo, Morlaix. En 1531, il obtient du pape Clément VII un rectificatif aux bulles précédentes, stipulant qu'elle ne sont applicables qu'aux terres *déjà* découvertes, et pas aux autres. Ses successeurs jusqu'à la Révolution, principalement Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et leurs ministres, dont Sully, Richelieu, Colbert, Choiseul, Vergennes maintiendront leur intérêt pour les Antilles, avec plus ou moins de bonheur.

Les îles d'Amérique serviront d'abord de base et d'abri aux *corsaires*, des capitaines officiellement nantis de lettre de course contre les navires ennemis, ou des *flibustiers* opérant pour leur compte, dans des activités de capture et de pillage ; mais on les confondra souvent, le terme de flibustiers s'appliquant indistinctement aux uns et aux autres². Toujours est-il que « *la flibuste fut d'abord et massivement française* », et pour une bonne part huguenote³. Les Français, en général, ont surtout utilisé la mer des Antilles pour attaquer les Espagnols, tant leurs vaisseaux que leurs installations terrestres, à Saint-Domingue, Porto Rico et Cuba, où La Havane est mise à sac par dix navires d'armement dieppois en 1531. À Saint-Domingue, c'est la ville de Yaguana, l'actuelle Port au Prince, qui est pillée en 1543, celle de Cubagua, dans les îles Perlières⁴ et San German à Porto Rico, et même sur la Terre Ferme, Carthagène et Santa Marta en 1544. En 1550 à Rouen, un spectacle est donné devant Henri II et Catherine de Médicis, *l'Eshat américain*, par cinquante Indiens brésiliens et caraïbes en leurs exhibitions, devant un fort reconstitué⁵. Mais les guerres de religion vont absorber la France entre 1562 et 1598.

¹ Ce sont Hernan Cortès au Mexique, entre 1519 et 1521, Francisco Pizarro et Diego de Almagro au Pérou et Pedro de Valdivia au Chili, entre 1531 et 1543. Charles Quint peut se proclamer Roi des Indes et des Terres fermes de la mer Océane, tandis que des vice-rois seront installés à Mexico, à Nouvelle-Grenade, pour le Venezuela et la Colombie, à Lima, pour le Pérou, et La Plata pour l'Argentine.

² Du néerlandais, *vrijbouter*, « libre butineur », en anglais *freebotter*, forban, pirate, hors la loi, franc-tireur.

³ M. Le Bris : D'or, de rêve et de sang. L'épopée de la flibuste, 1494-1588, 2001.

⁴ Margarita et autres, sur les côtes du Venezuela.

⁵ Un prélude aux expositions coloniales du XXe siècle dans les capitales européennes.

On retient parmi les plus célèbres coureurs des mers, François Le Clerc, dit Jambe de Bois, armateur en son domaine de Réville, près de Saint-Vaast la Hougue, en Cotentin, déjà ennobli par Henri II ; avec ses navires et un millier d'hommes rassemblés entre Rouen et Dieppe, il va piller tous les ports de Saint-Domingue en 1553. Il réitère en 1554, en occupant et détruisant Santiago de Cuba. La même année, c'est Vincent Bocquet, de Dieppe, qui enlève plusieurs bâtiments de la flotte espagnole et leur chargement d'or et de perles, quittant Porto Rico. Le protestant Jacques de Sores, de La Rochelle, est donné comme le plus enragé des « anti-papistes », et le plus sanguinaire aussi ; le pire pour les catholiques est qu'il dépouille les églises de tous leurs ornements, brise les statues, vole les calices et utilise les vêtements sacerdotaux pour habiller ses hommes. Les Français ne sont pas seuls à la curée. Les Anglais ont leurs « chiens de mer », et, parmi eux, les célèbres John Hawkins, finalement pourvu d'armoiries par la reine Élisabeth, et Francis Drake, tantôt complices et tantôt adversaires.

Par la suite, les îles deviendront des comptoirs commerciaux, érigés par les compagnies à charte de l'ancien régime, puis des colonies de peuplement à vocation économique, mais aussi religieuse. Il s'agit en effet, pour les ordres catholiques envoyés sur place, d'évangéliser les Indiens indigènes et les esclaves noirs qui sont importés d'Afrique, pour servir de main-d'œuvre dans les plantations. Les marins, corsaires, marchands et colons qui ont investi les Antilles sont pour le plus grand nombre originaires des provinces de l'ouest de la France, et principalement de Normandie et de Bretagne. Or, le destin se plaisant à semer les coïncidences, il se trouve que ce sont mes terres à moi. J'ai d'abord vécu dans la première ; le hasard me renverra plus tard dans la seconde, et j'aurai à en reparler. Pour m'en tenir à la part normande, je me sens d'une certaine manière concerné, mon enfance et mon adolescence s'étant déroulées dans la vallée de la Charentonne, entre Menneval, les villages alentour, et la ville de Bernay, le siège d'une modeste sous-préfecture, d'une gare de chemin de fer et d'un marché.

De part et d'autre de la Seine, qui fut la grand'route de la capitale à la mer, entre les rivières de la Bresle et de la Dives, les anciens terroirs ont produit les marins et colons des futures Antilles ; ce sont les Pays de Caux et de Bray dans la Seine maritime, le Vexin, le Roumois, le Lieuvin et l'Ouche, dans l'Eure, l'Auge et le Perche dans l'Orne. Tandis que les ports de la Manche, Fécamp, Dieppe, Rouen, Honfleur commercent avec le Nouveau Monde, les campagnes avoisinantes fourniront les colons, des cultivateurs, artisans, cadets de famille et hobereaux démunis, en recherche d'aventures et de supposées richesses. Ce besoin d'évasion, les gens de cette région le tiennent de leurs ancêtres Vikings, les « rois de la mer », venus de Scandinavie. Longtemps, on n'a retenu d'eux que leurs expéditions de pillage et de massacres, le long des côtes françaises en particulier, jusqu'à ce que le roi Char-

les V accorde à l'un de leurs chefs, Rollon, une terre de la Neustrie mérovingienne, qui deviendra la Normandie, la province des hommes du Nord¹.

Non seulement leur épopée a façonné l'histoire de l'Europe, mais on a su beaucoup plus tard, qu'avant même Christophe Colomb, ils avaient découvert l'Amérique, tout au moins les terres du nord : c'est Érik le Rouge qui, à la fin du IXe siècle, fuyant l'autorité du prince Harald, a établi des colonies au Groenland ; c'est son fils Leif Érikson qui, en l'an 1000, a touché le *Vinland*, un pays de vigne sauvage, qu'on aurait fini par identifier à Terre Neuve. On aurait mis à jour en 1930 une tombe viking dans l'Ontario². Dès le XVIe siècle, les Normands de France, emportant avec eux leur atavisme de voyageurs, compléteront le chemin parcouru, d'une part en remontant le Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs pour atteindre le Mississipi, d'autre part en investissant le Brésil, les Guyanes et les Antilles, dans la course « blanche » aux Amériques, mêlés aux autres émigrants des provinces françaises, et concurremment avec nos voisins espagnols, hollandais et anglais.

En dehors de références éparées, au gré des publications, il n'existe pas, semble-t-il, d'ouvrage général qui ferait l'inventaire des lieux d'origine des partants pour les îles. Il n'existe de travaux généalogiques qu'au cas par cas. Les Normands ne sont évidemment pas les seuls provinciaux qui se sont lancés dans l'aventure américaine, aux Antilles en particulier. Tout le littoral d'occident a été concerné, de la Mer du Nord et de la Manche à l'Atlantique, depuis la Flandre jusqu'au Pays Basque, par la Picardie, la Bretagne, le Poitou, la Saintonge et l'Aquitaine, les ports de Dunkerque, Saint-Malo, Brest, Nantes, La Rochelle, Bordeaux et autres³, mais aussi les régions de l'intérieur et les villes, dont Paris. Il est néanmoins intéressant, quand on la connaît, de relever l'origine des acteurs qui, à des titres divers, ont laissé leur nom dans l'aventure des tropiques caraïbes. Dans cette affaire, les Normands ont été de grands initiateurs.

Binot Paulmier de Gonneville, d'Honfleur, sur son navire *L'Espoir*, atteint la côte du Brésil en 1504, fort bien accueilli par les Indiens Guaranis : « quand les chrestiens eussent été des anges, ils n'eussent pu être mieux

¹ Traité de Saint-Clair sur Epte, 911.

² Y. Reignard : Les Vikings au Vinland, Bulletin de la Société d'histoire de la Guedeloupe, 1er semestre 1967.

³ Gal de La Villestreux : Les flibustiers aux Antilles, 1930. « Au milieu du XVIe siècle, on expédia des bâtiments du Croisic, de Quimper, de Brest, de Morlaix et de Dieppe. Cet exemple fut suivi par des marchands de Rouen ».

chérés ». Il ramène avec lui le nommé Essomericq, fils d'un roi local¹, et note dans son journal que « *d'empuis aucunes années les Dieppois et les Malouinois et autres Normands et Bretons allaient quérir ici du bois à teindre en rouge, ou « brazil », coton, guenons et perroquets* ». On relève encore à cet endroit le passage de la *Martine*, de Jumièges, et la présence des capitaines Guérard et Rouffel, de Dieppe, en 1524, tandis que Guillaume d'Agincourt et Simon Huet, arment pour la même destination en 1533. Mais le grand homme de l'époque est l'armateur de Dieppe, Jean Ango qui, muni de lettres de marque, fait la chasse aux vaisseaux portugais entre la Guinée et le Brésil, en 1531, puis contre ceux de l'Angleterre en 1544, l'année d'où partait encore le navire l'*Autruche* avec Olivier Vasselin de Grandville. En 1539, on a encore noté le voyage de Nicolas Guimestre, sur la *Madeleine* de Fécamp, et de ce port, en 1572, un autre départ « *pour trafiquer avec les habitants des îles cannibales, draps, toiles, couteaux, poignards et quincaillerie*² ». En 1623, Jean Périer s'embarque au Havre sur la *Levrette*, avec un équipage de 25 hommes pour aller « *au Cap Vert, à Sierra Leone, au Brésil, aux îles du Pérou* », c'est-à-dire aux Antilles. Le capitaine Decqueville étant mort et le bateau hors d'usage, l'équipage, demeuré en Martinique, fut recueilli par Nicolas Le Long, commandant le *Saint-Louis*, qui le conduisit à Saint-Christophe, pour « *planter, cultiver et recueillir quantité de petun* », le tabac, objet de la nouvelle mode en Europe. Ces colons se mettent alors sous l'autorité de Guillaume Prempain, originaire de Caen³. En 1624, Pierre Gourney, bourgeois du Havre, est prêt à s'embarquer vers « *les îles de la Martinique, Dominique et autres circonvoisines* », avec six hommes, « *tous normands* », pour « *y faire résidence l'espace de trois à quatre ans, y naviguer, trafiquer, faire jardiner* ».

L'homme le plus important pour les futures Antilles françaises, est le normand Pierre Belain, écuyer, sieur d'Esnambuc, baptisé à Saint-Quentin d'Allouville, près d'Yvetot, en pays cauchois⁴. À la date du 1er mai 1623, « *capitaine et conducteur après Dieu du navire l'Espérance... étant de présent dans ce port et Havre de Grâce, prêt à partir pour faire le voyage du Pérou, Brésil et autres îles, pour vendre, troquer, permettre et débiter les*

¹ M. Le Bris ; op. cit. Ne pouvant le rapporter dans son pays, il l'adopte, le marie dans sa famille et en fait un héritier. Le petit-fils d'Essomericq, l'abbé Binot Paulmier de Gonneville devint chanoine du chapitre de Lisieux.

² P. Butel : Histoire des Antilles françaises, XVIIe-XXe siècles, 2002.

³ J. Petitjean Roget : Saint-Christophe, première des Isles françaises d'Amérique ; Bulletin de la Société d'Histoire de la Martinique, n° 24.

⁴ P. Margry : Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles, 1863.

*marchandises ici prises à autres renouvelités, bêtes et oiseaux qu'ils y pourront recouvrer*¹ ». En 1625, il était allé sur la côte de Saint-Domingue et avait touché l'île de Saint-Christophe, où des Anglais et des Français étaient déjà installés pour la culture du tabac. À son retour, il a pu intéresser Richelieu, Grand maître et surintendant du commerce de France, qui fonde en 1626 la Compagnie de Saint-Christophe et qui lui donne mission d'y établir des Français, l'affaire étant confiée par les associés à d'Esnambuc et Urbain de Roissey, tous deux « capitaines entretenus de la marine du Ponant ». Avec leurs « compagnons alloués », ils devaient cultiver la terre et travailler aux mines, et aussi introduire des prêtres pour « instruire les Indiens et tous autres en la religion catholique ». L'expédition comprenait des commis, ou « écrivains », envoyés par les associés, pour le contrôle des opérations commerciales. Ainsi commence la grande aventure des Antilles françaises dont les religieux ont été, pour le XVII^e siècle, les premiers historiens².

En 1627, le premier peuplement porte sur 300 hommes, venus pour la plupart des alentours du Havre, de Rouen et de Dieppe, dont les quatre neveux de Belain, les Dyeu de Vaudoques et Du Parquet ; ce sont aussi des Bretons, embarqués à Port Louis. Les vivres manquant, beaucoup meurent de faim et de maladie et les survivants arrivent en très mauvais état, sauf un maigre renfort pour la colonie qui comprenait alors 80 hommes, deux forts et des munitions, et une quarantaine d'esclaves noirs. En fait, la Compagnie ne reçut pas les moyens escomptés, et les quelques centaines de colons qui occupèrent les deux extrémités de l'île, Du Roissey à l'ouest, d'Esnambuc à l'est, se trouvaient en situation d'infériorité par rapport aux Anglais de Thomas Warner qui, dans la partie centrale, étaient beaucoup plus nombreux. Mal ravitaillés, ils ne survivaient que grâce au commerce interlope avec les Hollandais et de modestes renforts épisodiques.

Les colons recrutés en France, par la Compagnie, ou directement par les armateurs et les capitaines, pour servir à l'exploitation des établissements dans les îles, tenus par un contrat de trois ans, sont les « engagés » encore appelés « 36 mois ». À l'expiration de leur contrat, ils peuvent rentrer en

¹ M. Vergé-Franceschi : *Chronique maritime de la France d'Ancien Régime, 1492-1792*, 1998.

² P. M. Du Puis : *Relation de l'établissement d'une colonie dans la Guadeloupe, île de l'Amérique et des Sauvages*, 1652.

R. Breton : *Relation de l'île de la Guadeloupe par les révérends pères prêcheurs, Breton et Armand de la Paix*, 1665.

J. B. Du Tertre ; op ; cit.

J. B. Labat : *Voyage aux îles de l'Amérique, 1693-1705*, 1722.

France, où s'installer sur place et se rémunérer sur la vente de leurs produits, sauf le quart pour la Compagnie, et l'obligation de travailler aux fortifications et d'assurer la garde des établissements ; c'est une incitation à pérenniser le peuplement de l'île, mais ils ne sont pas encore propriétaires. Le témoignage de l'un d'eux, sur les conditions de nourriture dans le voyage aux îles, n'est pas encourageant : « *dans un corbillon, un biscuit des trépassés, blanc de vieillesse car il avait de la barbe blanche, tant il était vieil... le bœuf pourri qu'on me servait entre lardé de gros et grands vers... un demi-bidon d'eau puante* »¹, etc. Le nouvel arrivant est surpris par la nature : « *il n'y fait aucun hiver... les nuits sont égales au jour, il pleut assez souvent. Le paysage est merveilleusement diversifié par ses mers, forêts, plaines, vallées et montagnes. L'île est pleine de bois de haute futaie. La terre y est si fertile, on ne sait là ce que c'est que de fumer... si une branche d'arbre touche à terre, elle y prend incontinent racine* ». La livre de petun sert de monnaie.

En 1629, débarrassé de sa guerre avec les protestants et les Anglais, Richelieu envoie une importante escadre de neuf vaisseaux, confiée à François de Rothonne, sieur de Cahusac, avec plus de 400 hommes. La compagnie « *recrutait dans les ports de Normandie* », des cultivateurs et des artisans. L'escadre passe à la Martinique, reconnaissant le beau mouillage de la Grande Anse, aujourd'hui Schoelcher. Le long de la Dominique, des « *canots de sauvages* » sont venus trafiquer de fruits du pays, ananas et bananes. C'est alors qu'arrive à Saint-Christophe une imposante flotte espagnole, conduite par Don Frederique de Toledo, chargée de chasser tous les autres nationaux de la mer Caraïbe, et malgré leur défense commune, Anglais et Français doivent s'enfuir, se dispersant dans les îles voisines. Finalement, les Français réoccupent les lieux où leur nombre est porté à 350. Un léger renfort leur vient en 1630, une vingtaine d'hommes et quelques femmes, embarqués sur la *Cardinale*, dont l'équipage est entièrement havrais, avec deux prêtres, François Le Carpentier et Jean Mabire.

Pour élargir son domaine, depuis la Trinité au sud, jusqu'aux Grandes Antilles au nord, Richelieu crée le 12 février 1635 la Compagnie des îles d'Amérique. La nouveauté est qu'il accorde aux associés « *la propriété des dites îles, en toute justice et seigneurie, les terres, rivières, ports, havres, fleuves, étangs, même les mines et minières* », sauf le serment de fidélité au roi, leur suzerain, représenté sur place par un gouverneur général nommé par lui. Ce dernier, toutefois, ne devra pas s'entremettre dans la gestion des biens qui seront du ressort de l'intendant, source de nombreux conflits à venir entre les deux pouvoirs. Les terres pourront être distribuées aux habi-

¹ J. Petitjean Roget ; op. cit.

tants. La Compagnie reçoit l'exclusivité du commerce pendant 20 ans, et s'engage à introduire 4.000 hommes et femmes, uniquement des Français catholiques. Elle a fixé la redevance annuelle à 125 livres de petun par habitant, ou 40 livres de coton « nu et sans graine » et un dixième des autres fruits. On recense alors une douzaine de bateaux, dont certains se rendent d'abord sur les côtes d'Afrique où ils se livrent à la traite humaine.

C'est maintenant la Guadeloupe et la Martinique, incidemment les îles voisines, qui suscitent l'intérêt des Français. Associés avec des marchands de Dieppe, Liénart de l'Olive, d'une famille de Chinon, qui fut second de d'Esnambuc à Saint-Christophe, et son compagnon Du Plessis d'Ossoville, originaire de Picardie, conduisent une expédition de 350 hommes : ils plantent la croix et le drapeau fleurdelysé, le 25 juin 1635, sur la côte ouest de la Martinique, quelque part entre Saint-Pierre et Fort de France, aujourd'hui Fonds Laillet. Mais, outre que les serpents abondent, l'île leur paraissant trop accidentée, ils rembarquent pour gagner la Guadeloupe où ils arrivent le 28 juin, à la Pointe Allègre, près de Sainte-Rose, un site jugé pourtant peu avantageux. Aussitôt, d'Esnambuc prend sur lui d'expédier une centaine d'hommes de Saint-Christophe à la Martinique où ils arrivent le 1er septembre 1635. Nonobstant les péripéties à venir, les deux îles sont maintenant incluses dans le domaine colonial français. D'Esnambuc installe à la Martinique le gouverneur Jean Du Pont, né près d'Arques, qui avait apporté à Saint-Christophe, sur *La petite Notre-Dame*, une centaine d'hommes, un recrutement qui venait « surtout de Normandie », Seine Maritime, Calvados – 32 de la région de Lisieux – et de l'Eure. Dans la foulée, il fait prendre possession de la Dominique par Philippe Le Vayer de la Vallée, qui renoncera bientôt, du fait de l'hostilité de la population caraïbe. Tandis que la Martinique apparaît comme une dépendance de Saint-Christophe, la Guadeloupe relève directement des seigneurs de la Compagnie.

Dés ce moment, les deux îles vont être « saisies » différemment par les nouveaux venus. Grâce à l'expérience des anciens de Saint-Christophe, et aux compétences de leur commandant, les choses se passent mieux en Martinique : d'Esnambuc, qui s'appuie sur un solide clan familial normand, fait planter des légumes, patates et manioc, assurant l'approvisionnement des planteurs de tabac. En Guadeloupe, au contraire, du fait de l'insuffisance des vivres embarquées en métropole et de l'inadaptation des nouveaux colons, ceux-ci sont décimés par une grande famine. Qui plus est, la mésentente s'installe entre l'Olive et Du Plessis qui se partagent l'île et, tandis que le premier cherche à se concilier les Indiens Caraïbes, le second, bientôt seul maître de la Guadeloupe après la mort de son rival, s'empare de leurs jar-

dins. Les Indiens brûlent les plantations, se réfugient dans l'intérieur et se livrent à nombre d'embuscades, ce qui entraîne une stagnation économique et une dommageable insécurité¹.

Pour autant, les départs de France continuent vers Saint-Christophe, tandis que des associations se constituent localement, autour du Havre et de Rouen, pour correspondre avec les habitants des îles et partager les frais et les produits. Mais les cours du tabac s'effondrent, du fait de la concurrence du Brésil, et il est recommandé de planter du coton. En 1636, la compagnie met en place un commencement de structure administrative en désignant un commis général, le parisien Jean Gentil, gestionnaire des biens, contrôleur des dépenses et des marchés, assisté de plusieurs commis par secteurs territoriaux ; elle nomme également un juge, François Boistier, un notaire, un greffier. Répondant à un ordre royal, elle introduisit six Capucins, sous la conduite du R.P. Raphaël de Dieppe. De leur côté, les Dominicains s'étaient fait attribuer par le pape la mission d'évangéliser les Antilles relevant du roi de France. L'île de Saint-Christophe servira d'expérimentation pour la future colonisation des Antilles, dont D'Esnambuc restera le pionnier.

Il est mort en 1637, transmettant à son successeur et neveu Jacques Dyel, sieur Du Parquet, la commission de lieutenant général du roi. Selon Du Tertre, « *les habitants l'ont pleuré comme leur père, les ecclésiastiques comme leur protecteur, et les colonies de Saint-Christophe, de la Guadeloupe et de la Martinique l'ont regretté comme leur fondateur* ». Un autre historien dira : « *Ce gentilhomme était vaillant, digne de commander, accostable, familier à tous et doué d'une grande adresse à se faire aimer et obéir tout ensemble* »². Ses funérailles ont eu lieu dans l'église de la Pointe de Sable, et rien ne rappelle son souvenir à cet endroit. Plus de deux siècles sont passés, quand un hommage lui sera rendu en sa terre natale : le 9 septembre 1862, une foule nombreuse, venue de toute la région, se rassemblait à Saint-Quentin d'Allouville pour inaugurer dans l'église une inscription commémorative en son honneur, à l'initiative du préfet de la Seine Inférieure et « *aux frais de M. le baron Clément Baillardel de La Reinty, délégué de la Martinique* ». L'éloge fut prononcé en chaire par l'abbé Le Comte, vicaire

¹ P. M. Du Puis ; op. cit. « Les peuples de quelques isles de l'Amérique étaient demeurés ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance, quand Dieu prenant pitié de leur aveuglement voulut les mettre au jour de l'Évangile... ». Suit la description détaillée des sauvages qui ont tous « cette croyance qu'ils sont descendus des Kalibis qui demeurent à la terre ferme ».

² V. Rochefort : Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique, 1658.

de Saint-François du Havre, en présence de Mgr Antoine Boutonnet, évêque de la Guadeloupe.

Mal installés à la Pointe Allègre, les colons de Guadeloupe descendent vers le sud de l'île, partie le long de la Côte sous le Vent, partie vers la côte atlantique. Avec l'Olive lui-même, les premiers s'établissent dès 1635 à l'extrême sud de la Basse Terre, en un lieu qu'ils baptisent Fort Royal, qui deviendra Vieux Fort. Ils ont laissé sur leur route, à l'embouchure de la Grande Rivière, des « habitants » libres qui, avec le capitaine Suyllard de la Ramée, fondent la paroisse Saint-Joseph en 1636, là même où va officier le Père Breton. L'appellation de Vieux Habitants, donnée par le Père Labat à la paroisse, est restée celle de la commune¹. À l'endroit de l'actuelle Bouillante, certains avaient fondé la paroisse de l'Islet à Goyaves. À Baillif, les Dominicains édifient la chapelle Saint-Dominique en 1637, des colons occupant les bords de la Rivière Saint-Louis, devenue Rivière des Pères. À l'emplacement du Basse Terre d'aujourd'hui, on trouve des peuplements isolés dès 1636, mais la création d'un bourg et d'une rade est décidée en 1640, par la réunion des deux paroisses de Basse Terre et Saint-François². L'ensemble se renforce avec la venue de Houel en 1643, autour de son habitation qui deviendra le fort Saint-Charles. Quant aux seconds émigrants, après avoir chassé les Caraïbes, ils sont allés créer la paroisse Saint-Hyacinthe au Marigot de la Cabesterre, aujourd'hui Capesterre Belle-Eau, où officie encore le Père Breton en 1639. Pour ce qui est de la Grande Terre, c'est à partir de 1648 que les colons s'avancent, depuis Gosier, vers les autres parties côtières et en direction de la Pointe des Châteaux.

En Martinique, les premiers habitants s'installent également autour de Saint-Pierre et au Prêcheur, pour se répandre tout le long de la côte orientale, puis celles du sud et du nord-est, bien que cette dernière, de la Cabesterre jusqu'au Cul de Sac des Salines, apparaisse sur une carte du XVIII^e siècle comme étant théoriquement la « demeure des Sauvages ». Entre 1694 et 1705, le Père Labat, procureur-syndic au Fonds Saint-Jacques, curé à Macouba, architecte de la mission, supérieur des Dominicains de Saint-Pierre, a relaté ses pérégrinations ecclésiastiques dans leurs terres³.

¹ R. P. Fabre : Tricentenaire, 1666-1996.

² Basse Terre allant de la Rivière du Galion à la rivière aux Herbes, et Saint-François allant de la Rivière aux Herbes à la Rivière des Pères.

³ J. B. Labat ; op ; cit. L'ouvrage du prélat ajoute au répertoire normand de la Martinique. Il cite notamment le marguillier Danville, « de Normandie », à Macouba, dont l'épouse est originaire de Honfleur, le Père Gabriel de Vire, curé de Fort Royal, le lieutenant du roi de Mareuil à Trinité – il restait une famille du nom dans mon

Il convient de parler des Indiens, les populations locales que rencontrent partout, avec des fortunes diverses, les nouveaux venus d'Europe ; leurs rapports sont tantôt amicaux et tantôt hostiles. Mais l'augmentation du nombre des colons entraînera le cantonnement progressif des indigènes et leur quasi-disparition. Pour leur adaptation au milieu local, ces derniers ont beaucoup appris aux colons, la chasse et la pêche, l'habitat léger ou carbet, l'écobuage ou abattis pour des jardins pris sur la brousse, les cultures vivrières en manioc et patates douces, la galette de cassave en farine de manioc, substitut du pain. Pour leur part, les Espagnols ont voulu leur appliquer un régime de travaux forcés pour l'exploitation de l'or et la mise en culture, quitte à les massacrer en cas de résistance. Si le fait est connu pour l'immense portion du continent qu'ils ont conquise dans leur quête insatiable de l'Eldorado, le pays de l'or, c'est également vrai pour les Grandes Antilles, Cuba et Hispaniola.

Du côté des Français, avec plus de ménagements dans les débuts, le résultat finira par être le même. En 1620, le flibustier Charles Fleury, touchant la Martinique, rapporte que lui et ses gens, une fois dissipée la méfiance réciproque, « *furent fort humainement reçus desdits sauvages, qui les menèrent dans leurs cases et les firent tant manger...* »¹. Mais une chose était le commerce initial, une autre d'établir à terre des habitats permanents et en expansion continue. Bientôt en guerre ouverte, les Indiens, aidés par les « nègres marrons », les esclaves noirs enfuis des plantations, se réfugient en bonne part dans l'île de la Dominique, jusqu'à ce que le nouveau gouverneur de la Guadeloupe, nommé par la Compagnie en 1640, Aubert, un ancien de Saint-Christophe, parvienne à obtenir la paix ; un répit momentané. Jamais totalement éradiquées, mais plus violentes, les hostilités reprennent dix ans plus tard. En 1650, Du Parquet envoie 250 hommes à la Grenade pour engager la traite des marchandises avec les sauvages ; là encore c'est rapidement la guerre avec les Caraïbes, renforcés par leurs congénères venus de la Dominique et de Saint-Vincent. On cite un épisode tragique, celui dans lequel un bon nombre d'Indiens, assiégés sur une montagne où ils se croyaient à l'abri, se jetèrent dans la mer plutôt que de se rendre ; le lieu a gardé le nom de Morne des Sauteurs. Une paix générale, mais tardive, sera instaurée en 1660, lorsqu'une délégation du Conseil souverain de Martinique s'étant rendue à Basse Terre à cet effet, quinze « sauvages » présents l'acceptèrent, à

village de Menneval – une femme Roche de Dieppe, d'un tel caractère que, pour ramener son mari mort dans la montagne, et ne pouvant le transporter à travers un passage trop étroit, elle le coupa en morceaux pour l'emporter !

¹ J. P. Moreau : Un flibustier français dans la mer des Antilles, 1618-1620. 1987.

condition qu'on leur laissât la Dominique et Saint-Vincent, à titre de sanctuaires.

Parallèlement à ces soucis, les relations n'étaient pas toujours des meilleures entre les Européens, au gré de leurs alliances et de leurs guerres alternées, sur terre et sur mer, selon les contingences et les intérêts des cours d'Espagne, de Hollande, de France et d'Angleterre. Les Espagnols avaient pour principale ambition d'expulser les étrangers de leurs repères insulaires, qui entretenaient l'insécurité de leurs établissements et de leurs convois vers les ports ibériques. De fait, la mer caraïbe est restée longtemps une zone « libre », presque hors la loi, propice à toutes les initiatives belliqueuses et pillardes, de rapines et de coups de main.

Pour les Français, l'île de la Tortue, qui est le centre de ces activités, est restée célèbre par le souvenir de leurs aventures maritimes. En 1640, après les Espagnols et les Anglais, le sieur Le Vassor en prend possession, au nom du gouverneur Longvilliers de Poincy, commandeur de l'Ordre de Malte. Située à peu de distance de Saint-Domingue, à sa côte nord-ouest, peu étendue et inhabitée, elle émergeait de l'eau comme une carapace de tortue, d'où son nom. Sauf une anse accessible aux navires, elle était entourée de falaises escarpées, mais riche de végétation, de fruits, de sangliers et d'oiseaux. Sous le chevalier de Fontenay, un retour offensif des Espagnols obligea les Français à se rabattre dans Saint-Domingue, à Port-de-Paix et Petit-Goave. Autorisé à reprendre possession de l'île, le gentilhomme périgourdin Jérémie Deschamps, sieur de Moussac et du Rausset, eut l'envie de négocier ses droits, en offrant de la vendre à l'Angleterre ; du coup, il sera embastillé, jusqu'à être enfin indemnisé lorsque, en 1664, elle fut affermée à la Compagnie des Indes.

Avec sa capitale Basse Terre et ses 250 habitants, la Tortue devint alors le marché des chasseurs et des pirates, boucaniers et flibustiers, en plus des colons ou « habitants », qui se livraient aux cultures. Les premiers vendaient leurs viandes et cuirs, et les autres leur butin. Les boucaniers faisaient griller leur viande sur des claies appelées *boucan*, d'où leur nom ; simplement vêtus d'une casaque et d'un caleçon de toile, aux pieds des mocassins fabriqués dans des peaux de buffle ou de porc, armés d'un long fusil à pierre et de sabres et couteaux, leur aspect était rude. Plus nombreux, et plus redoutables, les flibustiers se sont lancés dans des opérations de piraterie sur les vaisseaux espagnols, et même contre leurs villes à terre, arborant le pavillon noir à tête de mort et tibias croisés. Ils formaient une société originale et composite, celle des *Frères de la Côte*¹ qui vivaient en « matelotage »,

¹ M. Besson : Les Frères de la Coste, 1928.

associés par deux ou plus, organisés en bandes, constituant leurs propres lois et coutumes, selon un code d'honneur basé sur la parole donnée, tant en matière de police, que de répartition des biens. La *chasse-partie*¹, document écrit partagé en deux morceaux, ordonnait le partage du butin. On a dépeint, de façon imagée, leurs conditions de vie du moment, une épopée faite de bravoure et de férocité, entre le sang répandu, la débauche, les beuveries et le chant des vainqueurs². Leurs mémoires et leurs aventures ont fait l'objet de maints ouvrages, parmi lesquels on cite ceux du chirurgien de marine flamand, Exmelin³.

Leurs cibles en mer étaient, par prédilection, les galions espagnols qui transportaient vers la métropole l'or, l'argent et les objets précieux retirés de leurs conquêtes. Les « flottes d'argent » étaient pourtant organisées en de puissants convois⁴. On cite encore, parmi les célèbres capitaines flibustiers, les Français Pierre Le Grand, de Dieppe, Alexandre Bras de Fer, le languedocien Montbars, dit l'*Exterminateur*, le Portugais Barthelemi, les Hollandais Roc et Jean David. Avec la création de la Compagnie des Indes occidentales en 1664, le pouvoir s'efforça de faire rentrer ces gens dans le rang, notamment en nommant à la Tortue l'ancien flibustier Bertrand d'Ogeron. Ce dernier facilita le commerce régulier et fit venir des femmes qui, recrutées pour beaucoup parmi les prostituées ou venant des hôpitaux et des prisons, s'intégrèrent plutôt bien dans ce milieu. Elles furent d'excellentes épouses, ou des intrigantes à la Manon Lescaut⁵ et tenancières de bouges, ou de hardies flibustières maniant le sabre et le mousquet.

Cela n'empêcha pas, la guerre aidant, l'utilisation de la flibuste dans la chasse aux Espagnols, et même l'attaque de leurs villes et forts sur le

¹ Gal de la Villegreux ; op. cit.

² L. Doucet : Quand les Français cherchaient fortune aux Caraïbes, 1981.

³ A. O. Exmelin : L'histoire des Aventuriers, des Boucaniers et des Flibustiers d'Amérique, 1674. En fait, l'auteur serait né à Honfleur en 1664, s'étant exilé aux Pays-Bas en tant que protestant.

Funck-Brentano : L'île de la Tortue, 1929.

⁴ Celui de la Nueva Espana partant de la Vera Cruz, au Mexique, et celui de la Tierra Firme, partant de Carthagène, pour le Venezuela, la Colombie et Panama. Ce dernier était renforcé par l'Armada du sud, venue de Callao, au Pérou, dont les richesses étaient portées à dos de mulets à travers l'isthme de Panama jusqu'à Porto Bello, un formidable entrepôt de métaux précieux.

⁵ Abbé Prévost : Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut, 1731. L'héroïne, suivie par son amant, fut embarquée dans un convoi de filles « de mauvaise vie », du Havre en Louisiane, à La Nouvelle Orléans.

continent : Jean-David Nau, dit l'Olonnois, originaire des Sables d'Olonne, et Michel le Basque se singularisèrent en pillant, en 1666, la ville de Maracaïbo, au Vénézuela ; en 1670, c'est l'anglais Morgan¹ qui, après avoir enlevé Porto Bello, se transporta à pied, avec ses hommes, pour prendre Panama. Alors que d'Ogeron proposait de conquérir tout Saint-Domingue, il mourut en 1674, remplacé par son neveu, le sieur de Pouancey. Au moment où arrivait le comte de Cussy, « *gouverneur pour le roi de l'île de la Tortue et côte de Saint-Domingue* », le parisien François Grammont et le Hollandais Van Doorn, d'Ostende, avec quelques bâtiments, réussissaient à s'emparer de la Vera Cruz, pourtant défendue par sa forteresse et ses milliers d'hommes, et aussi de Campêche. Bien que la course ait été interdite pour les Français par une ordonnance de 1685, Louis XIV nomma Grammont lieutenant du roi pour la partie méridionale de Saint-Domingue, et le Hollandais Laurent de Graff, reçut ses lettres de naturalisation.

Le peuplement blanc et catholique, voulu par Richelieu, se faisait lentement. On manque de chiffres exacts, car la rotation des engagés était forte et important le nombre des retours en France. Un recensement de 1660 donnait en Martinique 2.580 Français pour 2.683 Africains, mulâtres et sauvages ; on peut extrapoler ce chiffre, ou un peu moins pour la Guadeloupe. Les engagés, devenus planteurs, pouvaient être *commandeurs*, gérants pour le compte des *maîtres de case*, ou encore *torqueurs* de tabac, une sorte de contremaîtrise. Ils pouvaient aussi s'orienter, à l'occasion, vers la flibuste, ou faire le mouvement inverse : on cite à la Martinique le cas de Jean Roy, et celui de Pierre Dubuc, d'anciens engagés ayant réalisé une part de leur fortune dans la course². Outre qu'on faisait fi du monopole de la Compagnie, en traitant avec les Hollandais, les gouverneurs exerçaient leur autorité de façon très indépendante, s'appuyant sur les milice locales, constituées de soldats-paysans, organisées en quartiers, dont ils nommaient les capitaines. Loin de la métropole, les hommes de pouvoir, largement livrés à eux-mêmes, vont s'enrichir et se complaire dans des intrigues, dont la tradition a longtemps duré aux îles.

Les rivalités entre les tenants du pouvoir local accentuent le particularisme des îles, la Guadeloupe et la Martinique rejetant l'autorité historique de Saint-Christophe sur l'ensemble des Antilles françaises. Cela commence avec de Poincy, commissionné par la Compagnie comme capitaine général de Saint-Christophe en 1638, adoubé par le roi en lieutenant général aux îles

¹ Un Gallois, devenu de par ses exploits Sir Henry Morgan, gouverneur de la Jamaïque anglaise en 1674.

² P. Butel ; op. cit.

d'Amérique, qui se brouille avec son second, M. de la Grange, accusé de trafiquer sur les traites des colons. En Guadeloupe, Aubert est écarté par le Normand Houel du Petit Pré, un des seigneurs de la Compagnie, venu visiter les lieux et qui obtient le gouvernement de l'île en 1643 ; Aubert, qu'il fait condamner, se réfugie à Saint-Christophe. On n'allait pas en rester là, c'est maintenant avec Poincy que Houel se dispute, soutenu par les habitants de Capesterre. De son côté, remplacé par Patrocle de Thoisy, sommé par la Compagnie et par le roi de regagner la France, Poincy se retire à Saint-Christophe et, avec Aubert, empêche Thoisy de débarquer, allant jusqu'à faire prisonnier le gouverneur de la Martinique, Du Parquet, venu négocier. Quant à Thoisy, ramené en Guadeloupe, il se heurte naturellement à Houel et perd finalement la partie. Une belle pétaudière que voilà.

À la même date, des habitants de la Martinique, s'attaquant aux magasins de Saint-Pierre, contestent le paiement des droits à la Compagnie, et réclament le départ des commis et l'application de franchises locales. Ce genre de revendication sera une autre constante de la vie des colonies¹. En 1648, la Compagnie est obligée de constater « *combien les gouverneurs s'étaient rendus les maîtres absolus des îles* », le pouvoir parisien ayant « *affiché sa méconnaissance de la réalité coloniale* », ce qui, d'ailleurs, se reproduira souvent à l'avenir. Tirant les conséquences de cette situation, elle vend ses titres : entre 1649 et 1651, Houel en Guadeloupe, Du Parquet en Martinique et Poincy à Saint-Christophe deviennent des « seigneurs propriétaires », qui ont su utiliser la délégation du roi pour se constituer de belles fortunes personnelles. On leur doit cependant une louable politique d'acquisitions, Marie Galante et les Saintes par Boisseret, au profit de Houel, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Sainte-Croix par Poincy, Grenade, les Grenadines et Sainte-Lucie par Du Parquet.

Pour autant, les bisbilles entre colons continuaient à la Martinique, ainsi que les guerres épisodiques avec les Indiens. Après la plus violente d'entre elles, en 1654, à laquelle se mêlèrent les esclaves fugitifs, ce fut l'occupation de leurs dernières terres dans la partie orientale de l'île. Et puis deux clans s'opposèrent, les *Normands* et les *Parisiens*. On procéda, *manu militari* à des exils forcés et, après qu'un syndic des habitants ait été créé à Saint-Pierre, Dyel d'Esnambuc, fils aîné de Du Parquet, sera reconnu comme gouverneur. En 1663, la monarchie reprend la main, Alexandre Prouville de Tracy est nommé lieutenant général « *dans toute l'étendue des terres situées en Amérique méridionale et septentrionale de la Terre Ferme et des îles* »,

¹ Cette insurrection marchande conduira, un siècle plus tard, à l'indépendance des treize colonies anglaises d'Amérique, devenant les États-Unis, en 1776.

siégeant à Saint-Christophe, avant de s'établir à Saint-Pierre de la Martinique qui deviendra la capitale, au détriment notamment de la Guadeloupe, laquelle en prendra ombrage pour longtemps¹.

Par un édit royal du 28 mai 1664, une nouvelle Compagnie des Indes occidentales s'est vue accorder par Colbert le privilège exclusif du commerce avec les Antilles ; mais, pas plus que ses devancières, celle-ci n'aura les moyens de répondre aux besoins, armant quelques bâtiments pour deux cents et plus appartenant aux Hollandais. Le nouveau gouverneur de Martinique, M. de Clodoré, à peine installé, les colons, mécontents de la mévente de leurs tabacs et sucres, forcent l'agent de la Compagnie, Dubuc, à se réembarquer. Des rébellions se produisent, au Marigot, à Case Pilote, obligeant à composer : on pourrait désormais commercer avec les Français et étrangers, « *en paix ou alliez* », en l'espèce les Hollandais, moyennant des droits fixes. Finalement, la Compagnie des Indes occidentales, ruinée par la guerre et la concurrence du commerce interlope, est supprimée en 1674, les îles d'Amérique étant placées désormais sous l'autorité directe du roi Louis XIV².

Tenant compte du particularisme local, les Conseils souverains, seule juridiction supérieure aux îles, sont confirmés et leurs prérogatives élargies, en matière de commerce et de police ; ils constituent un heureux débouché pour les élites en place, au gré des alliances familiales, et pour les officiers des milices en particulier. On cite en Martinique l'ancien flibustier François-Samuel Levassor de la Touche, colonel au quartier de Lamentin. Lorsque, à côté du gouverneur, exerçant ses compétences en matière politique et militaire, un premier intendant général des îles, en l'espèce Jean-Baptiste Patoulet, fut chargé de police, justice et finances, la structure des pouvoirs locaux est définitivement établie. Il reste que les conflits de personnes et d'attributions seront fréquents, et au moment même où l'on crée Fort Royal de Martinique en 1679, l'intendant Vaucresson et le gouverneur Phélypeaux se plaignent beaucoup l'un de l'autre. La vie antillaise est naturellement affectée par les guerres d'Europe, les îles, tour à tour conquises et perdues, servant de champ de bataille extérieur aux puissances belligérantes

¹ M. Pardon : La Martinique depuis sa découverte, 1877. « Les affaires ne se traitaient avec l'Europe que par l'intermédiaire de la Martinique, qui était le centre commercial des Antilles, la reine des possessions françaises ».

² P. Nourry : À la Martinique, 1967. L'auteur ajoute que, si « la plupart de nos provinces sont représentées dans la population », on compte dans une compagnie locale « 93 Normands, 37 Bretons, 23 hommes de l'Île de France », avec quelques autres de Picardie, des Flandres, etc.

et de gages pour les négociations. Car elles sont aussi, par leur production de sucre, un enjeu économique majeur.

L'économie connaît alors une profonde transformation, du fait des Hollandais réfugiés du Brésil qui, en 1654, introduisent les techniques du moulin à sucre, et les « habitants sucriers » deviennent prépondérants. En Guadeloupe, les premiers essais de culture de la canne ont déjà été entrepris à l'initiative de Houel, mais le moulin sommaire ne donnait alors qu'une « moscouade grossière ». Les choses changent avec l'arrivée des « *maîtres d'engins à sucre* » qui installent des moulins chez les Jésuites de Saint-Pierre et les Carmes de Basse Terre, plutôt destinés, dans les débuts, à la fabrication des alcools : utilisant des rolles, cylindres verticaux pour broyer la canne, mus à bras d'hommes ou par un cheval, et des chaudières pour cuire le jus ou *vesou*, ils vont fabriquer des formes en terre pour cristalliser et blanchir le sucre. La culture des cannes et leur traitement en atelier exigeront un nombre toujours croissant d'esclaves africains. En 1679, la Compagnie du Sénégal devait en fournir 2.000 par an, mais les Hollandais restaient les principaux fournisseurs.

En nombre de sucreries, la Martinique prenait de l'avance, avec 274 en 1713, pour 117 en Guadeloupe, et le port de Saint-Pierre devenait la place marchande de la Caraïbe, effaçant celui de Basse Terre. Saint-Domingue, arrivait plus tard sur ce marché, ayant d'abord investi dans la production d'indigo, mais à l'instigation du gouverneur Jean-Baptiste Ducasse, lui-même ancien capitaine des flibustiers, la plaine du Cap comptait 200 moulins à sucre en 1724. La création, en 1698, de la compagnie de Saint-Domingue et de celle de Guinée, et les nouveaux rapports avec les colonies espagnoles facilitèrent grandement l'introduction d'esclaves, et le commerce interlope avec les Hollandais, les Espagnols et les Anglais, ceci en violation de l'Exclusif officiel, la règle édictée en 1698 et en 1717, selon laquelle le commerce colonial devait être réservé aux bateaux et ports français.

Pour les îles françaises d'Amérique, le XVIII^e siècle fut celui du sucre-roi. L'attraction des Antilles suscita un fort mouvement de commerce et de peuplement, par de nouveaux colons, tous bâtiments appareillant pour ces destinations devant transporter un nombre d'engagés, en proportion de leur tonnage. Le port de Bordeaux devenait le centre d'armement le plus important de France, le plus gros de la traite restant à celui de Nantes. Du fait d'un ralentissement de l'immigration volontaire vers 1720, on y suppléa d'office par des faux-sauniers, vagabonds, mendiants et condamnés aux galères. On estime à 30.000 au moins le nombre des passagers jusqu'en 1787, principalement vers Saint-Domingue, sans compter les immigrants d'occasion, marins déserteurs et autres clandestins. Cette île, la plus riche des Antilles, grâce à l'irrigation des terres sèches, produisait près de 90.000 tonnes de sucre en 1789, les trois quarts de la production antillaise. La Guadeloupe

possédait elle-même 236 sucreries en 1732, dont les vrais propriétaires étaient en fait les commissionnaires de Saint-Pierre et les négociants de métropole.

En 1783, la Martinique en comptait 316. Elle était, par ailleurs, l'objet d'un phénomène social, la concentration des terres au profit des grandes familles, établies par plusieurs strates historiques d'avant la Révolution française, celles des origines, celles de Saint-Christophe, et celles du XVIII^e siècle. Leur patrimoine foncier pouvait atteindre les plus grandes superficies. Dans cette île, on retiendra encore le développement de la culture du café. Elle est due au chevalier Gabriel de Clieu qui l'introduisit en 1720 ; elle prenait la place du cacao dont la plupart des plants avaient été détruits par un cyclone. Naturellement, Saint-Domingue, se taillait la part du lion, produisant près de 20.000 tonnes en 1774, ce qui représentait les deux tiers des exportations antillaises ; elle comptait encore un millier d'indigoteries, et assurait la plus grande partie des expéditions de coton des îles françaises. La réussite économique des Grands Blancs, souvent endettés, mais aimant à mener la grande vie, « *porter le luxe, le jeu et la dépense aussi loin qu'on pouvait l'imaginer* »¹, méprisant à l'occasion les négociants intermédiaires, liés par des mariages à l'intérieur de la caste, reposait pourtant sur des bases extrêmement fragiles, car s'ils détenaient l'ensemble des pouvoirs, ils étaient confrontés à l'écrasante majorité de gens de couleur, esclaves, libres et mulâtres dont les temps vont arriver.

Il s'ajoute à cela, par rapport à la métropole, un particularisme irréductible, tenant aux spécificités locales, naturelles et humaines, souvent mal appréciées de la part des décideurs de France, en somme un autonomisme latent, source de nombreuses difficultés et incompréhensions et inscrit pour longtemps dans la société antillaise. Provinces du royaume, rattachées au secrétaire d'État à la marine, dotées pareillement du gouverneur, de l'intendant et du Conseil souverain - un petit parlement local - la législation applicable est en principe celle de la coutume de Paris. Mais la jurisprudence, adaptée aux contingences locales, complique singulièrement la situation juridique des personnes et des biens². En outre, sur le plan économique, bien qu'il soit de fait battu en brèche, le monopole commercial au profit du royaume est un sujet constant de contestations de la part des colons. Si la

¹ L. R. Abénou : La Guadeloupe de 1671 à 1759, 1987.

² Moreau de Saint-Méry : Loix et constitutions des îles, 1786-1790. Pour constater que la législation métropolitaine est mal adaptée aux colonies, et affirmer que Saint-Domingue devait posséder la sienne propre. En Guadeloupe et en Martinique, la question est toujours d'actualité en l'An 2003 !

prospérité des Antilles concourt à celle de la métropole, la nécessité de les ravitailler et de les protéger en temps de guerre oblige, en contrepartie, à entretenir une forte marine, coûteuse aux budgets. De là, l'intention de faire contribuer les colonies aux charges communes, alors qu'elles bénéficient d'une fiscalité privilégiée : une capitation sur les esclaves et la taxe du Domaine d'Occident sur les denrées à l'entrée du royaume, plus des taxes modiques aux entrées et sorties dans les îles. Saint-Domingue étant exclu de ce système, un octroi est alors institué en 1713, fixé par les Conseils supérieurs, pour participer aux dépenses militaires, mais ceux-ci renâcleront sur les montants ; aux îles du Vent, il ne sera même pas accepté. Une autre difficulté concernant la sécurité intérieure sera de choisir entre les milices constituées localement dans la première période, et les maréchaussées composées de nègres et de mulâtres, appelés archers, dont on n'accepte mal qu'ils puissent mettre la main sur un Blanc.

Séduits par les richesses des planteurs, « *les gouverneurs se créolisent* » et malgré l'interdiction qui leur est faite, édictée par Colbert, de posséder des biens et d'épouser des femmes du pays, la tentation peut l'emporter sur les principes. On cite à cet égard les trafics d'un Moyencourt, gouverneur de la Guadeloupe en 1726, ou d'un Champigny, gouverneur de la Martinique, propriétaire de domaines sucriers. En fait, on ne pouvait empêcher que des relations privilégiées se nouent, le cas échéant, avec les possédants et représentants locaux, voire des compromissions. Pour les éviter, le gouvernement raccourcit leur séjour, ce qui entraîne *a contrario*, un manque d'efficacité. Inversement, des « règnes » comme ceux de Larnage, faisant neuf ans à Saint-Domingue, ou de Champigny faisant vingt-cinq ans en Martinique sont pleins d'inconvénients ; la vérité est certainement entre les deux. Par ailleurs, faute de pouvoir l'accaparer, ou indisposés par son autorité, « *les créoles les plus influents* – par exemple, les Conseils souverains aux mains de l'aristocratie locale - *s'entendaient à faire pression sur la Cour pour obtenir son rappel* ». Rien n'a changé depuis.

Au-delà de ces démêlés intérieurs à l'administration de la colonie, ce sont aussi des conflits qui surgissent de temps à autre entre les colons ou leurs représentants et, à travers les gouverneurs et intendants, avec le pouvoir de tutelle à Paris, qu'il s'agisse d'impôts ou de privilèges commerciaux, en particulier avec les négociants de Saint-Pierre. En 1717, suite à la saisie d'un bâtiment espagnol, dont le chargement de piastres lui appartenait en partie, le commissionnaire Louis-Alexandre Levassor de la Touche, suscite une

conduite de Grenoble¹ qui sera faite aux gouverneur et intendant La Varenne et Ricouart, par une populace bien encadrée, qui les mena du Lamentin à Saint-Pierre. On appelle cet épisode la « révolte du *Gaoulé* ». Une amnistie quasi-générale apaisera momentanément les esprits. À Saint-Domingue, en 1722, ce sera encore l'occasion d'exprimer une revendication quasi-politique, tel Conseil supérieur réclamant le contrôle des finances et de la défense de la colonie. Ce mouvement se renforce en 1763, les Conseils s'élevant de fait en censeurs des fonctionnaires du roi, et le rétablissement des milices en 1765 servira de prétexte pour contester le gouverneur, le comte d'Estaing, « *très impopulaire, jaloux pour son luxe et méprisé pour ses débauches... un jean-foutre qui mérite d'être chassé comme un gueux et un concussionnaire* »². C'est autour de 1772 que l'établissement de Morne Louis, ou Morne Renfermé, prend le nom de Pointe à Pitre, du nom de *Peter*, un pêcheur hollandais.

Ainsi, à la veille de la Révolution française de 1789, un esprit d'autonomie s'est développé aux Antilles, principalement à Saint-Domingue, au seul bénéfice des colons blancs. Ils croient pouvoir, sans partage, maintenir leur domination dans les îles, alors que les gens de couleur, esclaves et libres, constituent la plus grande partie de la population, et qu'elle est déjà travaillée par les courants de pensée répandus en leur faveur à Paris. On compte à Saint-Domingue 250.000 esclaves pour 33.000 Blancs, 86.000 en Guadeloupe pour 11.000 Blancs, 73.500 en Martinique pour 10.500 Blancs. Entre les deux, les libres de couleur sont 28.000 à Saint-Domingue, 3.000 en Guadeloupe et plus de 5.000 en Martinique, ceci sans compter des affranchis de fait. Pour compliquer la situation, tous ces gens se répartissent en catégories distinctes et strictement séparées : les Blancs en grands colons aristocrates et fortunés, et en petits blancs, d'emploi subalterne et salariés ; les gens de couleur en esclaves et affranchis, en Noirs et en Mulâtres, de degrés divers de couleur de peau. C'est une boîte de Pandore d'où peuvent sortir tous les maux : 400.000 esclaves et plus, « achetés » dans les pays africains du littoral atlantique, attendent d'être libérés de leur insupportable condition.

La course blanche signifie aussi l'extinction des Indiens caraïbes, refoulés et massacrés. Ceux qui ont survécu sont noyés dans le métissage noir, ou parqués en d'étroites réserves dans lesquelles ils achèvent de s'étioler : un dernier territoire affecté en Dominique, un lieu d'ancienne déportation dans

¹ Une expression populaire française, se référant aux habitants de la ville, qui ont reconduit des malfrats hors les murs, à coups de pierres et de bâtons.

² P. Butel ; op. cit.

l'île de Roatlan, sur la côte du Honduras¹, des îlots dans Saint-Vincent. Ils ont oublié leur langue dans le créole, anglais ou français ; elle perdure dans quelques mots dont eux-mêmes ne savent plus rien, ignorant superbement le dictionnaire rédigé par le Père Le Breton, relégué dans les caveaux de l'histoire². En Grande Terre de Guadeloupe et à Marie Galante, leurs traces ont disparu, mais parfois des traits réapparaissent, teint cuivré, cheveux noirs et lisses, yeux bridés. Désormais, Arawak et Caraïbes appartiennent aux fouilleurs de passé³ qui, dans le XXe siècle, font métier de chercher ce qui reste des peuples morts, en quête de toute arche perdue depuis celle de Noé.

2. La source noire

La pratique de l'esclavage est aussi vieille que l'humanité. Ce n'est certes pas à l'honneur de celle-ci, mais c'est ainsi. On en connaît les causes, la guerre, la religion, le lucre, et surtout le constat de l'inégalité des hommes, et l'utilisation qu'on en fait, à savoir l'exploitation des plus faibles, admise dans un ordre social donné, au profit des vainqueurs et des classes dominantes du moment. Elle fut de tous les temps et de tous les lieux, sans qu'on soit certain que son éradication formelle, aux XIXe et XXe siècles, ait mis fin à d'autres formes, parfois insidieuses, qu'elle peut encore prendre aujourd'hui. L'esclave⁴ est essentiellement une force de travail.

Les sociétés préhelléniques, Babylone, l'Égypte, la Grèce et la Rome antiques, la chrétienté du Moyen Âge⁵, le monde islamique, où il restera le fondement par excellence de l'ordre social jusqu'au bord de l'an 2000 dans les Arabies et l'empire ottoman, les sociétés primitives de l'Asie, de l'Amérique, de l'Afrique⁶, ont utilisé ce « moyen de vivre ». Alors que cette institution décline en Europe, les découvertes en série que font ses naviga-

¹ Anciennement britannique, aujourd'hui l'État de Belize.

² R. Breton : Dictionnaire français-caraïbe, 1665.

³ J. Raspail : Pêcheur de lunes, 1990. Don Quichotte d'aujourd'hui, mélange de journaliste, de détective et d'ethnologue, l'auteur s'est lancé sur les traces des peuples disparus, ayant retrouvé dans un cabaret de Lausanne vers 1970, ou inventé, la dernière métisse caraïbe qu'il appelle Rose, artiste de limbo.

⁴ Son étymologie révèle son histoire, lorsqu'au Moyen Âge, les populations slaves fournissaient le monde musulman et le bassin méditerranéen.

⁵ Ou l'esclavage s'inscrit dans un ordre naturel qui est lié à la rédemption divine, et qui s'effacera devant sa forme atténuée, le servage.

⁶ P. Pluchon : La route des esclaves, 1980 : « Aussi loin que l'avenir se souvienne, l'Afrique a pratiqué le trafic et l'esclavage des Noirs ».

teurs, des côtes d'Afrique à l'Amérique, lui donneront, du XVe au XIXe siècles, une nouvelle ampleur. Le peuplement noir des Antilles, alimenté par la traite humaine qui se développe entre les deux rives de l'océan Atlantique, sera l'apport majeur de l'Afrique, démographique et culturel, à cette société nouvelle, en douloureuse gestation.

Les Espagnols et les Portugais se sont tournés vers la capture ou l'achat de nègres, à mesure qu'ils ont reconnu le littoral africain ; outre la gomme arabique, la poudre d'or, les dents d'éléphants et le poivre, des indigènes faisaient partie du lot. On indique que, déjà, des Noirs ont été « importés » à Séville en 1406, et qu'en 1441, un certain capitaine Gonçalves débarque 200 à 300 noirs dans le port lusitanien de Lagos et les vend dans le pays. Avant les autres, les Portugais affectent les captifs dans les plantations sucrières de l'Algarve, au sud du royaume, à Madère, dans l'archipel du Cap-Vert, à Sao Tomé. Quand le mouvement prend de l'ampleur, il ne peut plus s'agir que de commerce, car les navigateurs ibériques ne sont pas en état de s'enfoncer loin dans l'intérieur des terres, et c'est alors le commencement de la traite à grande échelle. Dans la complicité qui s'instaure entre les partenaires, il est oiseux de chercher à savoir quel est l'initiateur de ces échanges, produits d'Europe contre des hommes, est-ce l'acheteur, est-ce le vendeur ? Quoi qu'il en soit, le marchand de Tournai Eustache de la Fosse notait des indigènes en 1480, sur la côte de Guinée : « *Ils nous amenoient des femmes et des enfants à vendre, que nous acheptasmes, et puis les revendismes ; et nous coustoient la mère et l'enfant un bachyn de barbiers et trois ou quatre anneaulx de lettons. Et puis, quand nous estions à la mine d'or d'Elmina,¹ nous les revendismes bien 12 ou 14 poids d'or, qui estoit bien grand gaing* ». Laissons au lecteur le soin de traduire le vieux français.²

Lorsque, l'Amérique découverte, les Européens ont voulu exploiter les mines d'or et d'argent, ainsi que les cultures tropicales, tabac, indigo, coton, canne à sucre, on sait que c'est la défaillance de la main-d'œuvre indienne, d'ailleurs en voie d'extinction, qui oblige à recourir à l'importation forcée des nègres, *a priori* plus aptes à de tels travaux. Le 15 janvier 1510, Sa Majesté Très Catholique d'Espagne prescrit aux officiers des Indes occidentales d'employer des noirs dans les mines et les plantations d'Amérique. Dans un premier temps, l'Espagne assure elle-même l'approvisionnement de ses possessions américaines, mais, ne pouvant suffire seule à leurs besoins, elle concèdera ce commerce³, moyennant redevance, successivement à des

¹ Nom portugais de La Mine, dans l'actuel Ghana.

² A. Ducasse : Les négriers ou le trafic des esclaves, 1948.

³ Ce qu'on appelle l'*asiento*.

sociétés hollandaises, anglaises, françaises, lesquelles, le moment venu, vont agir aux Antilles pour leur propre compte. Le Portugal, quant à lui, opère pour le Brésil. Ce commerce humain est d'autant plus facile que, de la même manière que l'ont pratiquée les sociétés antiques, celles de l'Afrique noire faisaient de l'esclavage, et avant même l'arrivée des Européens, un usage constant.

Pour ce qui est des Français, quand Belain d'Esnambuc touche Saint-Christophe en 1625, il laisse deux forts « *ezquels il y a déjà 80 hommes et des munitions, et aussy des esclaves jusqu'au nombre de 40 ou environ* »¹, sans doute des prises sur des navires espagnols apportées par le premier occupant des lieux, le huguenot Levasseur ; les Anglais en avaient d'autres sur place. Entre 1633 et 1635, des sociétés marchandes de Rouen et Dieppe, de Saint-Malo, de Paris reçoivent la permission de trafiquer du Sénégal au cap Lopez, et donc d'acheter des nègres pour les Antilles. Les compagnies à charte qui vont suivre emboîteront le pas. Il s'agit en effet d'approvisionner la métropole en produits tropicaux, d'introduire dans les colonies une main-d'œuvre inexistante sur place, et de propager la foi catholique, par la conversion des sauvages idolâtres, le prétexte religieux justifiant tout le reste.

Sur les modalités d'achat, de transport, d'affectation dans les îles, sur les conditions de vie et le sort des esclaves en Amérique, il existe une importante bibliographie. Le trafic maritime qui inclut les esclaves s'inscrit dans ce qu'on a coutume d'appeler le « commerce triangulaire » : des ports principaux de Nantes et de Bordeaux, mais aussi de Cadix en Espagne, de Lisbonne au Portugal, d'Amsterdam en Hollande, de Londres, Bristol et Liverpool en Angleterre et de Copenhague au Danemark, les navires descendent sur les côtes africaines de l'Atlantique pour échanger la *pacotille*, verroterie, perles, soieries, taffetas, toiles de lin ou *platille*, cotonnades dites *indiennes*, mouchoirs de Cholet, barres de fer et cuivre, objets manufacturés ou *clinquaille*, contre la marchandise humaine. Il faut aussi des cadeaux pour les roitelets locaux, de plus en plus exigeants, tels qu'épées, coutelas, vaisselle, vêtements et broderies, vins et liqueurs, et bientôt fusils et poudre. Dans ce commerce, dit du *bois d'ébène*, les esclaves sont appelés pudiquement des *pièces d'Inde*, parce qu'à l'origine on les échangeait contre des étoffes en provenance de ce continent : la pièce est un homme de quinze à trente-cinq ans, approximativement, mesurant sept *quartas*, soit un mètre soixante-deux, avec ses doigts, ses dents, ses cheveux, sa vue normale et qui sert de base au paiement des droits d'État. Il y a des barèmes appropriés pour

¹ P. Margry ; op. cit.

les femmes et les cas particuliers. Les voiliers remplis gagnent ensuite les zones de plantation en Amérique, la Nouvelle Angleterre, Cuba, Saint-Domingue, Porto Rico, la Jamaïque, les Antilles, les côtes du Mexique, du Venezuela, des Guyanes, ainsi que le Nord-Est du Brésil pour débarquer les Nègres et charger le sucre et les autres produits locaux. Enfin, la dernière traversée les ramène en Europe aux ports d'origine avec leur cargaison.

L'armateur est le personnage central de l'opération. Il s'adjoint des associés soigneusement choisis, en particulier selon des affinités familiales ou de voisinage, pour collecter des capitaux et partager les risques financiers. Ces grands commerçants, qui tiennent l'activité portuaire, sont de riches bourgeois, en quête de notoriété sociale et d'ennoblissement. Les flottes sont diversement composées, les trois mâts, senaus, brigantins, goélettes, de 150 à 700 tonneaux, 250 en moyenne, équipés de canons, et de 30 à 50 hommes d'équipage : la cale pour les barriques d'eau et autres, l'entrepont pour les marchandises et les esclaves, le pont et ses écoutes pour communiquer avec les captifs, le gaillard d'arrière à la poupe, qui est le « fort » du capitaine, des officiers et marins avec les soutes à munitions et les vivres, le gaillard d'avant à la proue pour l'équipage. Cette société étroite est très hiérarchisée et comporte tous les métiers nécessaires : chirurgien, boulanger, charpentier, tonnelier, canonnier, chef de chaloupe, etc. Les officiers ont leur part au produit de la vente sous forme de primes, sous le nom de *nègres de port-permis*. L'équipage est salarié, mais sa condition est dure, assez misérable et très réglementée, d'où des désertions aux îles, punies de carcan et de chaînes quand les matelots sont repris. Un écrivain tient le journal de bord. La campagne, si les vents sont favorables, va durer de 15 à 20 mois.

Mais on ne sait jamais de quoi cette navigation sera faite, entre beau temps et tempêtes, avaries diverses et surprises en tout genre, rencontre de pirates, maladies, accueil fluctuant, bon ou mauvais, aux rivages de la Nigritie, et le fantastique prompt à saisir l'imagination et l'interprétation des matelots¹. Les bateaux traiteront successivement sur les côtes sénégalaises, des *Yolofs*, *Bambaras*, *Mandingues*, *Bissagots*, au coup par coup sur celles de Sierra Leone et suivantes, au cap Mesurado, actuel Liberia, et Lahou, Côte

¹ P. Pluchon ; op. cit. Lors d'un mouillage au cap de Monte, dans le futur Liberia, ne vit-on pas un monstre, mi-animal mi-homme, sans doute un grand singe, acheté par le chirurgien-major contre un chapeau, à la frayeur des marins qui lui donnèrent tant de coups qu'au bout de trois jours il en mourût ; « ce qu'on peut dire de la naissance de ce monstre, rapporte le narrateur, est que quelque animal sauvage de l'Afrique ayant rencontré quelque malheureuse négresse en aura joui par force ».

d'Ivoire, *Soussous*, *Kissis*, *Téménés*, *Cangas* – la terminologie n'est pas toujours sûre – et surtout dans le golfe de Guinée.

Le long de celui-ci, on trouve la Côte de l'Or, où les Hollandais disposent de 14 forts, dont Elmina, pris aux Portugais, et les Anglais de 11 ; on y ramasse des *Mines*, *Agouas*, *Fantins*. Ensuite vient la Côte des Esclaves, entre la Volta et les bouches du Niger, qui mérite bien son nom et où se suivent les royaumes d'Ardres, ou Allada, de Juda, ou Ouidah, de Porto Novo, dans les actuels États du Togo et du Bénin. Au XVIII^e siècle, les Français ont des comptoirs à Gorée et Saint-Louis du Sénégal, un fort à Ouidah et traitent également à Petit Popo, ou Anécho, et Grand Popo. Tous les ressortissants de la région, *Minas*, *Fons*, *Mahis*, *Nagos*, sont désignés sous le terme général d'*Aradas*, incluant aussi les originaires de la Côte de l'Or. Enfin, on touche les pays compris entre le Niger et le cap Lopez, des *Ibos* et autres, puis le Congo, et au-delà la Côte d'Angole, des régions de commerce libre et de forte concurrence, dont les indigènes seront désignés sous le vocable de *Congos*. *Aradas* et *Congos* seront les deux sources principales de l'approvisionnement humain des Antilles françaises. Mais une trentaine d'ethnies au moins sont concernées entre le Sénégal et l'Angola. A leur destination guinéenne, les bateaux se heurtent à la barre, ce puissant rouleau de vagues qui borde le littoral, et doivent demeurer en rade foraine ; pour accéder à la plage les traitants sont à la merci des canotiers indigènes, seuls capables de franchir l'obstacle avec leurs pirogues. Il reste aux capitaines à négocier les captifs avec les chefs locaux.

Les Européens peuvent admirer les paysages, et quelquefois les femmes, mais la dureté des climats et des mœurs les effraie, sols ingrats ou foisonnant de végétation étouffante, bêtes sauvages, cruauté des comportements, « *que des tyrans et des esclaves* », famines, misères, et résignation de tous devant l'adversité. Comment les traitants n'auraient-ils pas bonne conscience à l'égard de leur propre trafic : « *la traite et l'esclavage n'allument ni remords ni scrupules dans l'esprit des négriers* »¹. Hors le commerce, leur préoccupation permanente est le ravitaillement aux points d'escale, en vivres frais, en bois, en eau. Les capitaines ne manquent pas de décrire, dans leurs papiers, le pittoresque de leurs rencontres et l'échange de bonnes manières avec les chefs locaux, attifés de leur tenues « princières » : tel roi de la Rivière Grand Cestre² « *ayant une soutanelle de grosse étoffe par bandes jaunes et rouges, une perruque propre à faire un épouvantail, un chapeau rabattu, garni de dents de cochon, avec quelques boucles et perles fausses, une*

¹ P. Pluchon ; op. cit.

² Dans l'actuel Liberia.

petite clochette qui lui pendait au cul ». Tout ceci n'exclut pas les civilités, lorsque, pare exemple, à Mesurade, « *le roi Pitre, rapporte le capitaine Du-colombier, m'a amené son fils que je mène en France par reconnaissance des bons traitements qu'il m'a faits* » ; ou encore quand un chef de Cabinda confie le sien, Quibongou, au capitaine Mainard pour y être élevé. Les « ambassades », préparatoires aux opérations de traite, auxquelles les deux parties sont aussi intéressées l'une que l'autre, sont généralement bien reçues.

Toujours est-il que les marins d'Europe, les chefs indigènes, les courtiers noirs forment une société de fait, étroitement solidaire pour l'exercice de ce commerce. De la sorte, « *cette constatation rend difficile – et inutile – tout jugement sur les responsabilités réciproques des Africains et des Européens... les uns et les autres ont partie liée dans l'odieux négoce, chacun en profite à sa manière* »¹. La monnaie d'échange varie selon les époques et les lieux, la barre de fer, le pagne d'étoffe, l'once, un multiple variable de la livre tournois, et les transactions se font dans les comptoirs européens, sous le contrôle d'agents africains délégués par les potentats en place, tels le *yévogan* à Ouidah, ou le *mafouc* dans les rades congolaises. Le chirurgien du bateau examine la marchandise humaine avec beaucoup d'attention, pour détecter l'âge, les faiblesses et les malformations ; il faut notamment écarter les vieillards, les hommes aux testicules ratatinés, les femmes aux seins pendants, car les vendeurs, en rusés maquignons, tentent de camoufler les défauts de leurs sujets.

Vient l'embarquement par pirogues jusqu'au navire en rade. Chacun des captifs reçoit un numéro, sur métal ou autre, pendu par une ficelle au cou, avec une cuillère en bois, et un bout d'étoffe pour se vêtir. Les femmes, parquées sur le gaillard d'arrière, restent libres de leurs mouvements ; les hommes sont entassés dans le gaillard d'avant, les plus robustes enchaînés, et marqués de lettres ou de signes au fer rouge. Un animateur joue du tam-tam pour les faire chanter et danser, tandis qu'on recrute parmi eux des auxiliaires chargés de les surveiller. On peut rester des semaines et des mois près des côtes, pour compléter le chargement. Les Blancs ont, pour leur part, de dures conditions de vie, chaleur et humidité à terre, maladies et décès par dysenteries, fièvres et scorbut, coups de vent, tempêtes et noyades en mer. Mais le pire est le sort des nègres. À la côte ou en cours de route, les pertes sont importantes, du fait d'épidémies, de révoltes et de nombreux suicides. On cite le cas de Jean-Baptiste Teste, commandant la *Jalousie* de Dunker-

¹ P. Pluchon ; op. cit. « Dans l'Afrique d'autrefois, la servitude et la vente des individus étaient un fait social dont les traites septentrionale, orientale et atlantique, ont renforcé la puissance ».

que, qui multiplia tellement les erreurs de navigation, de négociation et de traitement de sa cargaison qu'après plus de cent jours de traversée, il arriva à Saint-Pierre de la Martinique avec une douzaine d'hommes d'équipage sur 36, et une soixantaine de captifs sur 160 embarqués, ayant, de plus, vendu son voilier, et les armateurs déconfits lui feront un procès. L'Afrique est fertile en ces divers « coups de bambou » qui guettent, chez elle, les Européens mal préparés.

Après avoir apuré les formalités de troc, effectué le ravitaillement et bouclé le livre des achats, on s'engage dans l'Atlantique. Les esclaves sont *encaqués* dans l'entrepont, assis ou allongés, enserrés deux à deux par des fers et menottés, confinés dans une atmosphère bientôt empuantie des déjections et vomissements. On les fera respirer plus tard à l'air libre, pour vider les baquets de vidange, et leur donner leur nourriture, farines de fèves et de maïs, saumures, piments, huile. L'équipage agrmente son menu de vivres secs avec du manioc, des pois, du jus de citron dans l'eau et un peu de tafia. L'hygiène est essentielle, pour éviter les épidémies : au lever du jour les panneaux sont ouverts pour aérer les cales, les noirs sont astreints au lavage régulier des entreponts, aux soins corporels, à des exercices physiques, le chirurgien les examine, on les rase. Il y a parfois des « escales de rafraîchissement », dans lesquelles les prisonniers sont menés à terre, telles les îles portugaises du Prince et de Sao Tomé¹.

Mais, en règle générale, surveillants et captifs, tous sont sur leur garde, méfiants et inquiets. Les instructions aux capitaines prévoient bien qu'on puisse distribuer, de façon parcimonieuse, quelques adoucissements en eau de vie ou tabac, mais sans usage de pipes à cause du feu, et la philanthropie s'arrête là. En outre, les esclaves sont persuadés qu'ils vont être mangés, que c'est pour cela qu'on les nourrit ; la viande que mange l'équipage leur paraît être leur chair et le vin leur sang, jusqu'à imaginer que les souliers noirs des officiers seraient peut-être faits de la peau des nègres ! D'où cette propension au suicide : se jeter à la mer s'il est possible, se battre la tête contre les bois, s'étouffer en retenant sa respiration, ou se laisser mourir de faim. D'où encore, les rébellions, et quand il en est ainsi, il y a des morts des deux côtés. Et lorsque les transportés se rendent maîtres d'un navire, ayant exterminé l'équipage, une errance tragique commence pour ceux qui se croyaient libres, nourrissant la légende des bateaux fantômes qui tour-

¹ Le capitaine Duffaut ayant conduit l'*Uranie* à l'île du Prince en 1787, le chroniqueur du bord, qui en est à son premier voyage, sera tout étonné de voir que le gouverneur, le curé et les prêtres sont des gens de couleur : une promotion « à la portugaise », très en avance sur les Antilles.

nent vainement dans l'océan : « leur évocation ravive la frayeur des marins, dans la lourde fumée des pipes, aux estaminets des ports »¹. Les récits des capitaines pullulent de ces mésaventures, parfois limitées, parfois catastrophiques. De toute manière, dans ces expéditions, les pertes d'hommes sont importantes, prisonniers et marins confondus.

Les journaux de bord des négriers, comptes-rendus d'opérations et d'incidents, anecdotes, comptabilité, digressions sur les lieux visités et les mœurs des indigènes, sont particulièrement éloquents. Parmi ces nombreux documents, on connaît celui du gestionnaire Dam Joulain, embarqué sur *L'Africain* de Nantes, en 1738 et 1740². Les instructions données par l'armateur, au capitaine Fourès, « pour le voyage de la côte de Guinée, de là aux îles françaises de Lamerique et retour », sont extrêmement détaillées. Comme « le salut dépend de la bénédiction du Seigneur », il est recommandé d'entretenir l'équipage « dans la paix et l'union », de lui faire faire « la prière soir et matin », de l'empêcher de jurer. En cours de route, on fera du bois et de l'eau et l'on prendra le plus possible de riz et de maniguette – le poivre – en prospectant le littoral à la suite. « Vous donnerez toute votre attention, lit-on, à la conservation des noirs, tant pour leur nourriture que pour empêcher leur révolte... vous aurez soin de faire des procès-verbaux de tous les noirs qui pourront mourir... avant de les jeter à la mer ». Il est prescrit de donner des nouvelles par tous vaisseaux rencontrés. Le navire doit se rendre à la Martinique, éventuellement au Cap de Saint-Domingue.

Jeudi 27 novembre 1738. Les nègres se sont révoltés : « le soir, on entendait les nègres palabrer et semblant se disputer ». Au matin, deux d'entre eux sortent, faisant semblant d'être enfermés, pour demander la permission d'allumer leur pipe ; en fait ils sautent sur la sentinelle et lui prennent son couteau de chasse pour le tuer. À ce moment, ils sortent tous en criant, libérés de leurs entraves et armés de morceaux de barres de fer, certains grimpent sur le gaillard d'arrière, surprennent et massacrent un contre-maître et le second lieutenant, laissant le capitaine Fourès pour mort ; Dam Joulain est assommé. Tandis qu'on tire au pistolet sur les révoltés, on utilise la chaudière pour les asperger de gruau bouillant, à coups de grande cuiller, de sorte que plusieurs se jettent à la mer. De deux restés sur le gaillard, l'un est tué à la broche le long d'une porte, l'autre est emprisonné ; neuf nègres sont manquants. Les plus fautifs ont été amarrés sur le pont, couchés sur le ventre et fouettés : « nous leur avons scarifié les fesses... nous les frottons avec de la poudre à canon, du jus de citron, et de la saumure de

¹ J. Le Cornec : La calebasse dahoméenne ou les errances du Bénin, 2000.

² J. Mousnier : Journal de la traite des Noirs, 1957.

piment, pilés ensemble ». Les jours se suivent, et les notations aussi. En rade du grand cap de Monte, le canot amène un mulâtre qui « *fait toutes les affaires en l'absence du roi de cet endroit et en son nom* » car le monarque demeure dans les terres ; « *ce mulâtre s'appelle Marabou, première personne après le roi et son successeur* ». Les connaissances du narrateur sur le sujet sont très approximatives. Quoi qu'il en soit, on n'échappe pas aux duperies et vols auxquels se livrent les courtiers indigènes.

Une autre fois, on navigue « *à Windah, à Bonny, au Calabar, au Bénin* » où, selon l'habitude, les mandataires indigènes viennent sur le bateau pour négocier leur livraison. Des feux de bois sur les plages signalent aux vaisseaux la disponibilité de la « *marchandise* ». En 1739, on trouve à Bonny le roi King-Pépel, perruque d'étope, un rebut anglais, manteau de serge rouge à galon doré tombant sur les talons, collier sur le ventre, selon la description qu'en fait le gestionnaire. Cet équipage a d'abord assisté à la décapitation de nègres qui se fait sur les pirogues pour apaiser, leur dit-on, le dieu de la barre et accueillir dignement les visiteurs : venu à bord, le *mafouc*, représentant officiel, apporte un homme dont il tranche lui-même la tête sur le pont, en l'honneur du « *Grand Être* ». Tous pavillons hauts, le navire salue de vingt et un coups de canon. Le capitaine, embarqué sur une pirogue, est transporté en hamac et mené à la case du roi où ses salutations sont traduites par un *drogman*¹ anglais. Comme le souverain s'enquiert des cadeaux, on lui propose toute la cargaison, du grenat et un service complet d'argenterie, Sa Majesté est comblée. On élève une baraque pour les transactions, et le capitaine se promène librement dans le village, livré à la curiosité générale. S'il croit voir les femmes vêtues d'étoffes multicolores, il découvre qu'il s'agit en fait de multiples tatouages remplis de colorants.

Le rapporteur conte deux autres histoires du lieu. Dans l'une, un enfant qui apparemment peut tout se permettre, insulter et voler librement, est rabroué par le capitaine, au grand effroi de l'entourage, car il est « *frétiche* » ; mais on apprend qu'à ses treize ans, il sera livré à la mer dont il est le dieu vivant. Dans l'autre, une négresse punie de quelque faute, est attachée à l'arbre des moustiques, enduite de miel et abandonnée à la voracité des insectes qui, pénétrant par tous les orifices du corps, lui feront jusqu'à sa mort un supplice atroce et même les marins, tellement endurcis par ailleurs, en seront horrifiés. Après quoi, on prend le large, et au bout de deux mois de navigation, « *nous avons connaissance, rapporte le capitaine, de la terre de la Dominique et de Marie Galante, ainsi que de la Martinique* », Sainte-Croix, Porto Rico, Le Cap de Saint-Domingue.

¹ Un mot d'origine arabe pour interprète. Voir truchement.

À l'arrivée en Amérique, principalement à Saint-Domingue, avant Martinique et Guadeloupe, éventuellement à Cayenne, les prisonniers ayant été entre-temps rafraîchis de quelques soins, le voilier tire le canon ; il reçoit la visite des autorités médicales qui délivrent le blanc-seing ou condamnent à quarantaine. Les propriétaires et planteurs sont avisés de l'arrivage par des affiches et des messagers. En tout état de cause, les négriers français ne pourront jamais répondre aux besoins exprimés dans les îles, et il fallut bien autoriser ou tolérer le recours au commerce étranger, anglo-américain et hollandais. Aussi vite que possible, la vente à l'encan est organisée sur le pont, ou bien à terre. Les acheteurs pénètrent alors dans les tentes pour examiner la qualité des lots, dont les sujets sont exposés nus, avant d'être marchandés ; c'est un spectacle désolant de foire aux bestiaux. Pour des prix qui monteront progressivement de 500 à plus de 2.000 livres tournois par tête en un siècle, les règlements seront faits surtout en denrées, sucre, café, indigo et coton, soit au comptant, soit à terme, sur des billets de crédit. Les fluctuations des cours des produits, et le train de vie des grands planteurs, provoqueront un lourd endettement qui dressera ces derniers contre les négociants.

Le commerce antillais fait alors la prospérité des ports de France, principalement Nantes et Bordeaux, tout en contribuant largement à la bonne tenue de l'économie du royaume, par les droits perçus et la réexportation des produits coloniaux. Au XVIII^e siècle, les armateurs, ces *Messieurs du commerce*, vont édifier des fortunes et bâtir des hôtels particuliers en forme de palais. Les négriers ont bonne conscience : protégés du roi, considérés par leurs concitoyens, ils accèdent à des emplois publics, nommés consuls, échevins, maires, députés aux États, et obtiennent d'être ennoblis. Nantes fut en ce temps la capitale de la France négrière. Elle a envoyé chaque année, pendant un demi-siècle, dix à douze mille esclaves pour les Antilles et l'on retient qu'en 1752, elle fait autant d'armements vers la Guinée que tous les autres ports français réunis. On rappelle que la ville « *cité sale, aux rues puantes et tortillantes, aux instables maisons de bois, piquées au hasard des ponts et des pilotis, dans une vasière sableuse baptisée La Fosse* »¹, s'est transformée de telle sorte que la façade fluviale est bordée de superbes maisons et que, dit le voyageur anglais Arthur Young en 1787, « *le quartier de la Comédie est magnifique* ». Même comportement chez les négociants de Bordeaux, même constat de Young : « *le quartier du Chapeau-Rouge est composé de beaux hôtels, construits en pierres de taille blanches* », et l'on y mène grande vie dans la bonne société. On peut dire la même chose de Saint-Malo, de La Rochelle, du Havre, de Rouen où l'on fabrique pour la traite des *siamois*, étoffes imitées des indiennes.

¹ A. Ducasse ; op. cit.

L'état des esclaves aux îles a fait l'objet de récits détaillés. À cet égard, la compilation la plus instructive est celle de Gabriel Debien¹. À Saint-Domingue, on les *étampait* aux marques de l'acquéreur ; comme elles s'ajoutaient à celles des capitaines, et que les sujets pouvaient changer de propriétaire, elles se chevauchaient à l'envi. La préoccupation première était aussi de leur donner une identité, en leur attribuant les noms les plus divers, celui ramené d'Afrique, celui donné à bord par les capitaines, celui retenu par les planteurs, un nom de baptême, un surnom. Les nouveaux venus étaient placés sous la tutelle d'un ancien, chargé de les préparer à leur tâche, un *mouton-Afrique* comme on disait, car il fallait en effet les pourvoir d'habits, de calebasses, de cabanes, les soigner, les guider. La nourriture posait problème, outre les salaisons, poissons, pois secs, bananes, il fallait habituer les arrivants au riz, ignoré de la plupart des populations. On commençait par le jardinage, avant de passer, plus ou moins vite, aux travaux pénibles de la sucrerie, le traitement des caféières étant plus facilement accessible.

On distinguait, selon l'affectation des sujets, les esclaves de case et les esclaves d'atelier, ou de terre. Les maîtres, outre les habitants « urbains », ceux de l'artisanat, du commerce, des offices publics, étaient pour les neuf dixièmes ceux des plantations de cannes ou de café. Dans celles-ci, la domesticité pouvait être nombreuse à la maison, des emplois généralement enviés, d'hommes et de femmes, mieux traités et souvent intégrés dans la vie familiale, et l'on notera qu'esclaves et maîtres vont s'influencer réciproquement, les premiers devenant plus policés, et les seconds plus relâchés. Les maîtresses avaient aussi leurs favorites, les *cocottes*, confidentes attitrées vivant dans leur intimité, et les *da*, des nourrices pour les enfants. On dit aussi que les colons de Saint-Domingue vivaient en meilleurs termes avec leurs nègres que les Anglais dans leurs îles, et que le métissage était le plus répandu chez les Français. Au fur et à mesure des croisements, il en résultera une gradation des couleurs, socialement codifiée, sujette à tous les complexes mentaux, de refoulement ou de fierté, et qui ne cessera pas, pendant longtemps, d'alimenter les polémiques et les conflits. Dans la pratique, le mélange blanc-noir est dit mulâtre² ou sang-mêlé ; le *métis*, au sens strict,

¹ G. Debien : Les esclaves aux Antilles françaises, 1974.

² Vient de l'espagnol muletto, croisement d'un cheval et d'une ânesse. Celui de chabin, le plus clair, vient du portugais jabao, croisement d'un bouc et d'une brebis. Des références qui, aujourd'hui, sonnent mal à nos oreilles.

étant le produit blanc-indien. Tout cela fabrique une échelle de « valeurs », lourde sur les consciences¹.

Les ouvriers d'habitation formaient le gros des troupes, diversement répartis dans toutes les activités agricoles, industrielles et commerciales de l'exploitation. Les principaux étaient les sucriers, astreints aux opérations de cuisson du jus, travaillant en saison de jour et de nuit, sous la conduite d'un contremaître, en liaison avec les gens du moulin chargés du broyage des cannes. Dans les caféières, on avait des cabrouetiers et charretiers, utilisant les bœufs et mulets. Il y avait encore de nombreux emplois spécialisés, artisans, arroseurs et gardiens en tout genre, bref une main-d'œuvre minutieusement hiérarchisée, et déjà un esprit de caste, les ouvriers d'usine affectant à l'égard des travailleurs de la terre, dont la houe fut longtemps le seul outil, un certain mépris.

Quant le propriétaire est absent, il est représenté par un procureur, planteur ou négociant. Dans la plupart des cas, il lui faut un gérant, qui est le vrai chef de l'exploitation, réglant le travail des esclaves et la conduite des affaires. Le gérant est secondé par des économes, petits blancs chichement traités, pour les comptes, et pour la surveillance des esclaves dans leur vie quotidienne. Dans les plantations, « au jardin », un commandeur dirige le travail des esclaves, armé d'un sabre, signe de sa fonction, et prompt à manier le fouet. Les Blancs des débuts seront progressivement remplacés dans cet emploi par des noirs, puis des mulâtres, et si ces derniers étaient appréciés des maîtres, ils pouvaient être affranchis. Réveil avant le jour, à la cloche ou au lambi, appel des noms, répartition des équipes et des tâches, cessation à la nuit, repos des samedi, dimanche et fêtes chrétiennes, rythmaient les travaux. Mais les esclaves pouvaient encore être astreints aux corvées du roi, et participer à des travaux publics, fortifications et chemins.

Le repos hebdomadaire était utilisé pour le ramassage du bois, la distribution des vivres, l'inspection des cases par le colon ou son exécutant afin de vérifier leur propreté, la vente des produits du jardin et du petit élevage personnels au marché, et si possible l'assistance à la messe. Le dimanche

¹ W. A. Roberts : Les Français aux Indes Occidentales, 1945. Le blanc et la noire font un mulâtre, pour 1/2 de blanc ; le blanc et la mulâtresse font un quarteron, pour 3/4 de blanc, le blanc et la quarteronne font un octavon, pour 1/8 de blanc ; le blanc et l'octavonne font un mamelouque, pour 15/16 de blanc ; le blanc et la mamelouque font le sang-mêlé, pour 31/32 de blanc ; le noir et la mulâtresse font un criffe, pour 1/4 de blanc ; le noir et la criffe font un sacatra, pour 1/8 de blanc ; le noir et la sacatra font un marabou, pour 1/16 de blanc.

après-midi était libre, « *l'heure des jeux, des beuveries et des danses* »¹, des combats de coqs aussi, en des rassemblements turbulents dont se méfiait la police. Les danses étaient, par excellence un retour aux sources africaines, la *calenda* lascive, et les transes fétichistes, celles de Don Pedre et du vaudou, un moyen de survie, de résistance à la déculturation, et plus tard de renaissance et d'affirmation politique². Pour contrer cette expression, on leur apprend les « *danses à la Française* » : menuet, courante, passepied et autres branles. À l'occasion, les esclaves soignaient leurs tenues et les femmes faisaient assaut de coquetterie, « *curieuses de jupe de belle toile blanche, qu'elles préfèrent à toutes les étoffes comme plus capable de relever leur noirceur, en quoi elles mettent leur plus grande beauté. Elles portent des colliers et des bracelets de rassade blanche à quatre ou cinq rangs, avec des rubans de couleur à leurs cheveux, à leurs chemises et à leurs jupes* »³. Mais, par ailleurs, la dureté des conditions de vie se traduit par de nombreuses maladies et une assez forte mortalité.

Bien qu'ils fussent des objets sans droits, il a bien fallu établir localement des règles touchant le comportement des individus dans la communauté, leurs rapports entre eux et avec les propriétaires. Les conseils constitués dans les colonies prenaient les décisions qui leur paraissaient indispensables, en quelque sorte au coup par coup, et chacun dans son île. La doctrine mercantiliste de Colbert impliquait qu'on protégeât la main-d'oeuvre servile, instrument du développement économique et commercial recherché. C'est ainsi qu'il fit publier un édit du roi Louis XIV, le *Code Noir* de 1685 : « *Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre... désirant... maintenir la discipline de l'Église catholique... régler ce qui concerne l'état et la qualité des esclaves dans nos îles... voulons que ... tous les esclaves seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine* ». Tout exercice public d'autre religion est interdit et les juifs doivent quitter les colonies.

Il est défendu aux curés de marier les nègres sans le consentement des maîtres. Leurs enfants demeurent esclaves et suivent le sort de la femme. Les interdictions qui les frappent sont nombreuses : ne porter aucune arme offensive, ni de gros bâtons ; ne pas s'attrouper de jour ni de nuit, s'ils relèvent de différents maîtres ; ne pas vendre de cannes, et n'accéder au marché qu'avec l'autorisation expresse du maître justifiée par un billet ; tout ce

¹ G. Debien ; op. cit.

² G. Entroppe : *Nègres, danse et résistance*, 1996.

³ J. B. Du Tertre ; op ; cit. Don Pedre, ou Pedro, se rapporte à l'initiateur d'une secte « congo », qu'on donne pour être plus violente que le vaudou « arada ».

qu'ils possèdent de leur chef appartient par principe au maître, ils ne peuvent exercer aucune fonction publique et n'ont aucun droit civil : « *déclarons*, dit le texte, *les esclaves être meubles* », et en supporter toutes les conséquences de droit. Les vols qu'ils commettent peuvent entraîner le fouet et la marque de fleur de lys ; s'ils s'enfuient, ils auront les oreilles coupées, le jarret en cas de récidive, et seront mis à mort la troisième fois. Cette partie répressive qui leur est appliquée sanctionne un état de fait.

Par contre, des dispositions sont introduites pour les protéger, et si pour quelque faute les « propriétaires » peuvent user de verges et de chaînes, les tortures leur sont interdites : « *les maîtres seront poursuivis pour crimes et traitements barbares et inhumains, commis envers leurs esclaves* » Leurs obligations sont énumérées. Ne peuvent être saisis ni vendus séparément « *le mari, la femme et leurs enfants impubères* » d'un même maître ; celui-ci peut les affranchir de son vivant ou à son décès, auquel cas ils pourront « *jouir des avantages de nos sujets naturels de notre royaume* » avec les mêmes droits et privilèges. Il est enjoint aux possédants et surveillants de tous ordres « *de gouverner lesdits esclaves comme bons pères de famille* », on règle la nourriture quotidienne, « *deux pots et demi de farine de manioc ou trois cassaves, avec deux livres de bœuf salé ou trois de poissons* » - en excluant l'eau de vie de canne, ou guildive - la fourniture de tissus ou vêtements, « *deux habits ou quatre aunes de toile* », tandis que « *les esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, seront nourris et entretenus par leurs maîtres* », ou remis à l'hôpital aux frais de ces derniers¹. S'il n'est pas assuré que ces bonnes dispositions aient été alors strictement appliquées, la promulgation de ce code « *fut assurément un bienfait pour les esclaves* ». On peut certes, après coup, considérer ce document, comme « *le texte juridique le plus monstrueux* » de notre droit écrit.² Mais il faut le replacer dans les mœurs de l'époque, et pas celles d'aujourd'hui. C'est toujours la même erreur d'optique que commettent nombre d'historiens et de commentateurs, jugeant des faits anciens hors de leur contexte, à travers le prisme déformant de la réalité contemporaine³.

¹ Les esclaves baptisés sont enterrés en terre sainte « dans les cimetières destinés à cet effet », les autres « enterrés la nuit dans quelque champ voisin ».

² Louis Sala-Molins : *Le Code noir* ; 1987.

³ L'esclavage intérieur africain ayant précédé le trafic international, des auteurs bien intentionnés ont présenté le captif de case, esclave domestique, comme un partenaire de ses maîtres, auxquels il était peut-on dire « attaché », et somme toute pas trop malheureux de son sort. Il n'est pas sûr que cette image angélique soit conforme à la réalité vécue par tous les intéressés. Chaque opinion est relative, telle celle que Daniel Defoe, dans son *Histoire générale des plus fameux pirates*, met à la bouche du

Ceci dit, on comprend que, dans le genre de vie qui leur était imposé, les esclaves aient pu éprouver le besoin de reconquérir leur liberté. On appelle *nègres marrons*¹ ceux qui s'étaient enfuis, cherchant refuge en forêt et en montagne, et constituant parfois des bandes qui entretenaient l'insécurité dans les plantations et contre lesquelles on organisait des battues. On rapporte qu'en 1725 il y avait plusieurs centaines de marrons en Guadeloupe et, proportionnellement beaucoup plus à Saint-Domingue, où il fallait s'entendre avec les Espagnols de la partie occidentale pour démêler leur situation de part et d'autre de la frontière. Il arrivait aussi qu'on les utilisât dans les guerres entre Européens, en aidant, par exemple en 1706, les déserteurs de la Jamaïque contre leurs maîtres anglais, ou en les enrôlant dans les forces locales, quitte ensuite à les désarmer. Les excès de la répression, roue, décapitation, etc. entraînaient de la part des marrons d'autres atrocités, et de vengeance en représailles, on n'en finissait pas : en 1737 en Guadeloupe des « bandits » ont enlevé un enfant blanc pour le tuer et le manger, « *étant pour la plupart nègres mondongues réputés anthropophages* »².

Durant tout ce temps, des noirs ont été introduits en France, en tant que serviteurs amenés avec eux par leurs maîtres. Leur sort a été diversement apprécié. Lorsque, par son édit du 3 juillet 1315, Louis X le Hutin rend leur liberté aux serfs du domaine, car dans le royaume des Francs, « *chacun doit être franc* », on en déduit que ce principe s'applique aux nègres qui y résident. Ainsi, un arrêt du Parlement de Guyenne, rendu à Bordeaux en 1571 dispose : « *la France, terre de liberté, ne permet aucuns esclaves* ». Mais, du fait que la liberté est acquise aux esclaves, dès qu'ils ont touché terre, on ne tient pas tellement à les recevoir, et les capitaines sont sanctionnés. Par un édit de 1716, des restrictions sont apportées à leur entrée en France, car les bénéficiaires « *acquièrent des habitudes et un esprit d'indépendance* », aux conséquences fâcheuses. En 1766, on permet que des esclaves puissent suivre leur maître, sous réserve de l'autorisation expresse des gouverneurs, et avec le souci qu'ils soient ramenés aux Antilles. En 1777, le roi interdit l'entrée du royaume à tous les noirs, et le ministre Sartines pousse aux expulsions. De toute manière, l'exception qui prévaut sur le sol national n'a pas cours dans les colonies : vérité en deçà de la mer, erreur au-delà.

capitaine Howel Davis concernant ceux de Sao Tomé : « les esclaves sont heureux » parce que, travaillant à la maison ou dans les jardins, ou portant leurs maîtres en hamac, cette situation est « plus agréable que l'illusion de liberté dont jouit chez nous le mineur au fond de son puits ». Mais nous sommes au XVIII^e siècle, avec l'auteur de Robinson Crusoé.

¹ Du mot espagnol cimarron.

² L. Peytraud : L'esclavage avant 1789, 1973.

Les barrières établies aux Antilles entre les maîtres blancs et les esclaves noirs ne pouvaient tenir indéfiniment et, par la force des choses, les deux sociétés d'origine se sont mêlées, bon gré mal gré. Le concubinage des « habitants », engagés, planteurs, négociants, fonctionnaires, avec les femmes noires a produit de plus en plus d'enfants mulâtres et les affranchissements ont constitué une population intermédiaire, celle des « libres de couleur » qui deviendront, plus tard, numériquement dominants. Les affranchissements se sont multipliés, en particulier au profit des concubines et des enfants mulâtres puisque « *devenir l'esclave favorite du maître, c'était l'ambition des négresses* », d'où l'instauration d'une autorisation préalable, en Guadeloupe en 1711, et par ordonnance royale en 1713 dans toutes les colonies. Pour corser l'affaire, on ajoutera la condition supplémentaire d'un paiement de taxes, sauf exceptions pour des services rendus, tels un engagement dans les régiments, ou autre. Il faut dire que l'affranchissement testamentaire pouvait pousser le bénéficiaire à précipiter la disparition du maître avant terme ! Outre l'émancipation dans les règles, on trouvait des « *nègres de savane* », plus ou moins libérés de fait. Toujours est-il que le nombre d'affranchis officiels était passé, à Saint-Domingue de 500 en 1703 à 28.000 en 1789, et atteignait, vers cette date, plus de 36.000 pour toutes les Antilles françaises. Cependant, malgré l'égalité de principe édictée par le Code Noir, le préjugé de couleur, enraciné dans les mœurs, ne disparaîtra jamais, et l'usage sera de classer les mulâtres selon la part de « sang blanc » qu'ils sont censés posséder au fil des croisements. Mais il apparaîtra bientôt que cette nouvelle classe pouvait être aussi une force intermédiaire à opposer aux esclaves. Le paradoxe est que les Indiens, sujets du roi depuis l'origine, contrairement aux nègres importés, pouvaient accéder aux emplois publics dans la colonie ; sauf qu'il en restait bien peu pour en profiter.

Pour en revenir à la religion, un facteur social prépondérant dans la société antillaise, elle a servi de couverture morale à l'établissement de l'esclavage. Il s'agissait, au nom de l'Église catholique, de convertir les Caraïbes, ce à quoi on ne réussissait guère, et les nègres d'Afrique, en les tirant de la « barbarie », pour les élever au rang social des chrétiens. On avance que le roi Louis XIII, hostile par principe à leur transportation, se laissa persuader que c'était là le seul moyen de gagner des âmes au Christ¹. Aux yeux des Européens, la plupart des noirs importés étant animistes, ne pouvaient être que des païens. Et si certains avaient reçu une influence islamique, ils n'en conservaient pas moins des pratiques ancestrales, incompatibles avec la foi chrétienne.

¹ C. L. de Montesquieu : L'Esprit des Lois, 1748.

Dans ce prosélytisme, les « bons Pères », missionnés aux îles dès l'origine, se sont attachés à répandre et faire appliquer les disciplines de l'Église, appuyés en la circonstance par les autorités civiles. En 1652, un arrêt du Conseil de la Martinique défend de faire travailler les esclaves les dimanches et jours fériés. En 1664, un règlement de M. de Tracy, concernant la police des îles, ordonne que les engagés et les nègres soient envoyés à la messe, que ces derniers soient baptisés, tenus au catéchisme et, s'il y a lieu, chrétiennement mariés. En 1683, les juifs sont mis à l'index, accusés de détourner les nègres, en ce qu'ayant reçu la circoncision, ils amèneraient facilement les mahométans, par comparaison rituelle, « à la porte du judaïsme »¹. Quant à la religion réformée, elle est interdite de culte. Et le désir des esclaves de se faire baptiser tient à la considération, d'ailleurs toute relative, qu'ils pouvaient en retirer à l'égard de leurs congénères. Dans les paroisses principales, on avait installé des « curés des nègres », mais on ne pouvait joindre toutes les habitations, et si certains maîtres avaient édifié des chapelles sur leur domaine, elles furent supprimées par ordre du roi, en 1716, car elles étaient mal tolérées par le clergé.

En fait, le christianisme inculqué aux esclaves est resté assez formel. Ils n'en prenaient que les aspects solennels et utiles à leur condition ; leur nature, instinctive et propre à l'exubérance reprenait vite le dessus, avec le goût des boissons, du tapage et de la danse. C'est pourquoi une ordonnance de 1704 défend que leurs assemblées battent du tam-tam pendant les offices divins, après le coucher du soleil et la nuit. Les processions religieuses leur sont une occasion de parade : on rapporte qu'en Martinique, ils avaient voulu rivaliser d'apparat avec celles des Blancs, en s'armant d'armes en bois et en se déguisant richement, pour représenter la famille royale et les officiers, on peut même dire en les singeant, puisqu'une fois un singe et une guenon, contrefaisant le roi et la reine, furent dignement placés dans des fauteuils ! Les futurs carnivals antillais sont déjà là.

Ces manifestations suscitaient la méfiance des colons, car elles pouvaient contribuer à organiser des révoltes et des complots. De toute manière, les nègres avaient beaucoup de mal à comprendre les explications bibliques et à intégrer le sens des rites, sauf à convenir de ce que Dieu ayant fait l'homme blanc, il ne restait plus au diable qu'à faire le Noir. Ajoutons que les pratiques et la vie libertine des Blancs ne représentaient pas le modèle achevé de la morale qu'on voulait leur inculquer. De plus, si les religieux, Capucins, Dominicains, Carmes et Jésuites, étaient réputés prendre plus de soin de leur domesticité, ils n'en participaient pas moins à l'institution escla-

¹ L. Peytraud ; op. cit.

vagiste. En outre, la doctrine officielle de l'instruction religieuse des esclaves, pouvait s'avérer dangereuse à terme pour la mainmise des colons. À tel point que le gouverneur de la Martinique, Fénelon, opposant « *la saine politique à la sainte religion* », pouvait écrire en 1764 à son ministre, que « *la sûreté des Blancs exige qu'on tienne les nègres dans la plus profonde ignorance* ».

En fait, la vérité est que les Africains revenaient toujours à leurs croyances primitives en leurs divinités, aux forces de la nature, aux animaux, aux astres, etc. et à la sorcellerie qui en est, peut-on dire, l'appropriation. Les religieux ne pouvaient considérer dans ces pratiques que la main du démon : en 1686 à Saint-Christophe le recours aux sortilèges, prédictions, remèdes magiques est interdit, et les esclaves incriminés, « *ceux qui font croire aux plus simples qu'ils les ont désensorcelés, en leur tirant du corps certains morceaux de bois ou terre...* » sont fouettés ou mutilés. On n'est pas sans savoir que, chez eux, les nègres croient aux *ombies* ou revenants, qu'ils portent des amulettes ou *grisgris* pour se protéger des maléfices et que, croyant à la transmigration des âmes, ils n'hésitent pas à se suicider, pour retourner dans leurs pays. Le remède à cette extrémité est de couper la tête du mort et de l'exposer, sachant qu'ainsi amputé il n'osera pas paraître parmi les siens¹ ! En 1711, des esclaves marrons, accusés de magie, sont brûlés en Martinique, parce que leur danse, consistant à « *se laisser tomber, se relever, se cogner le ventre l'un contre l'autre, après quoi ils font la débâche* »², est un retour au paganisme et un ferment de contestation.

Dans la composition de leurs amulettes, il entre des herbes et divers déchets animaux, mais aussi des figurations de la religion chrétienne, de l'encens, de l'eau ou du pain bénits, de la cire de cierge, mais encore du poison. En 1758, un arrêt du Conseil de la Martinique défend leur fabrication et leur commerce ; il interdit même les cérémonies funéraires traditionnelles et « *superstitieuses* », à cause des hurlements de la foule et du festin qui suivait, une incompréhensible succession de douleur et de fête. En 1761, le Conseil du Cap de Saint-Domingue défend aux esclaves, prompts à caricaturer les rites, et à catéchiser *proprio motu*, d'assurer les fonctions de suisse ou de bedeau ; accusés de complaisance à leur égard, les Jésuites sont expulsés de la colonie en 1763. Les autorités civiles ont partout interdit et combattu les pratiques de la sorcellerie africaine, préjudiciables à l'ordre public, sans

¹ Moreau de Saint-Méry : Description topographique, physique, civile et politique de la partie française de Saint-Domingue, 1795-96. L'auteur est né en Martinique, à Fort Royal.

² L. Élisabeth : La société martiniquaise aux XVII^e et XVIII^e siècles, 1989.

vraiment les éradiquer. L'un des crimes imputables aux esclaves était celui d'empoisonnement, une arme redoutable entre leurs mains ; par leurs méthodes africaines, ils avaient appris à utiliser les poisons végétaux, comme le mancenillier et le laurier-rose. En 1720, en Martinique, il leur est défendu d'intervenir dans le traitement des maladies, sauf contre les morsures de serpents. En 1758 au Cap, on ordonne l'exécution d'un certain Macandal, soumis à la question et brûlé vif, pour avoir fabriqué et distribué des petits paquets magiques, justement appelés *macandals*, objets de sacrilèges par utilisation d'éléments sanctifiés.

En Guadeloupe, en 1767, les activités de pharmacie et chirurgie leur sont interdites, « les esclaves qui se donneront pour sorciers, devins, qui se serviront de cordons, nattes, petits-gaillards, bâtons de Jacob, baguettes et autres inventions pour surprendre les faibles et en tirer de l'argent, qui distribueront ou porteront ce qu'ils appellent garde-corps et autres marques superstitieuses » seront punis de peines corporelles et même de mort. En 1772 encore, à Saint-Domingue, on interdit les attroupements de nègres, ainsi que les danses : on redoutait d'y voir des encouragements indirects à l'indiscipline et à la révolte. Selon Moreau de Saint-Méry, des assemblées d'esclaves, présidées par « le Roi et la Reine Vaudou » donnaient lieu à l'adoration du serpent, coutume venue du « royaume d'Arda », consistant en chants, danses et transes « jusqu'à la perte du sentiment », expression d'une solidarité raciale et culturelle qui demeure, indéracinable, sous le vernis du rituel chrétien.

Il n'est, pour s'en convaincre, qu'à se rapporter aux récits du Père Labat que le sujet n'a pas manqué d'intriguer, et comment il s'est fâché qu'un de ses chrétiens vienne lui demander de lui rendre le petit sachet qu'on lui avait enlevé à son baptême, et qui lui servait à des « consultations » dont il se faisait payer. Il trouve aussi « *un marmouset de terre cuite qui était l'idole qu'il consultait et qu'il assurait lui rendre réponse aux questions qu'il lui faisait* », et que le prélat brise à coups de marteau. Il relate, dans ce genre d'histoires, celle d'un enfant « *amené du royaume de Juda à la Martinique* », capable de faire tomber la pluie au moment et à l'endroit choisi, en l'espèce le jardin de la mission, en manipulant, avec des invocations, des fruits et des branches d'oranger : « *on peut juger de l'étonnement de nos pères quand ils virent ce prodige* »¹. Ayant surpris une cérémonie divina-

¹ G. Georgy : L'Oiseau sorcier, 1993. L'auteur, ambassadeur de France au Bénin, désolé de fêter nos 14 juillet sous la pluie tropicale, suit le conseil du général Soglo président du pays en 1964, qui lui indique l'adresse d'un féticheur susceptible de l'arrêter sur commande. À peu de frais, il affirme qu'aucune goutte de pluie n'est

toire, d'où il résultait, selon l'idole, que la consultante allait mourir dans quatre jours, le père interrompt brutalement la séance et saisit tout l'attirail pour le brûler ; il ajoute « *je fis attacher le sorcier et lui fit distribuer trois cents coups de fouet qui l'écorchèrent depuis les épaules jusqu'aux genoux* », lequel fut mis aux fers après avoir été lavé avec une « pimentade », ce qui cause « *une douleur horrible* », mais protège de la gangrène. Ce qu'il y eut de fâcheux, reconnaît-il, c'est que la négresse mourut effectivement le quatrième jour.

Dans le même genre, il raconte la « voyance » d'un sorcier qu'on menait au bûcher : alors qu'on le raillait du fait qu'il ne ferait plus parler sa « petite figure » qu'on avait brisée, il prétendit faire parler la canne que portait alors son interlocuteur, directeur d'un comptoir danois de Saint-Thomas, ce qu'il fit, puisque ce dernier entendit que tel navire attendu serait là dans trois jours après avoir subi précisément certaines avaries ; le nègre fut exécuté, mais l'arrivée du vaisseau vérifia la justesse de ses prédictions. Beaucoup de nègres sortant d'Arda et de Juda avaient la réputation d'être sorciers, témoin cette autre aventure que le prélat a recueillie de la part d'un comte de Gennevilliers, ayant chargé des esclaves à Gorée en 1696 : des négresses « *fort habiles en sciences diaboliques* » firent stopper le bateau à quelque distance de la côte pendant plusieurs semaines alors que les vents étaient tout à fait favorables. Dans le même temps les nègres dépérissaient et l'autopsie des cadavres révélait des cœurs et des foies desséchés. Soupçonnant quelque magie, on fouetta la principale suspecte qui restait insensible à la douleur et prédit au chirurgien qu'elle lui mangerait le cœur, et le fait est qu'il mourut rapidement en grande douleur et que, quand il fut ouvert, « *on lui trouva les parties nobles sèches comme un parchemin* ». Finalement, on se résolut à négocier et à débarquer les femmes et quelques comparses, moyennant quoi le navire poursuivit heureusement son voyage. La conclusion du Père est « *qu'il y a véritablement des gens qui ont commerce avec le diable* ».

Pour un voyage au bout de l'histoire, tel qu'il m'est tracé, c'est à moi, maintenant, de fouler leur terre ancestrale.

3. Le Bénin des Ancêtres

Je me réfère au professeur et poète martiniquais Aimé Césaire, longtemps député-maire de Fort de France, écrivant en 1974 que si « *la Martinique, ce n'est pas l'Afrique* », elle est néanmoins « *une civilisation au*

tombée lors des cérémonies nationales suivantes durant son séjour. Car si le féticheur peut faire venir la pluie, il peut aussi l'empêcher !

confluent de deux courants », en affirmant que « *l'on favorise celui de l'Europe, alors que le fleuve africain est le plus important* »¹. Qu'il me soit permis, justement, de rétablir à égalité les deux plateaux de la balance en invoquant mon expérience d'administrateur de la France d'Outre-Mer dans le Dahomey des temps impériaux, aujourd'hui redevenu le Bénin².

Lundi 24 novembre 1952. Cap au Sud. Avec mon épouse Monique et mon fils Patrice, âgé de trois ans, nous arrivons tard le soir à Dakar-Yoff, chef-lieu de l'AOF³, sur un tapis glissant de points lumineux, soudainement surgi de la nuit. Malgré l'heure avancée, la chaleur lourde monte du bitume et nous saisit, tout juste sortis que nous sommes, en une seule journée, du froid brouillard d'Orly. Le bus d'Air France nous conduit à l'hébergement des Relais aériens, des bâtiments provisoires au lieu-dit Terme Sud.

Le lever du jour est agréable dans sa courte fraîcheur, quand le soleil rosit le ciel au-dessus de nous. La mer proche est superbe, mais le sol est sec et dénudé, la végétation est rare, couverte de poussière, et plus grise que verte, les cases et les enclos de paille se confondent dans le paysage ambiant. À la direction du personnel, on m'indique mon affectation de principe, le Dahomey, à la disposition du gouverneur à Porto-Novo.

Ce sera pour moi, à 25 ans, la découverte de l'Afrique. Ce sera aussi et avec elle, l'appréhension d'un monde originel qui fut expatrié de force, pour se répandre outre-Atlantique, sur tout le littoral américain, depuis le Brésil jusqu'aux États Unis et, là-bas, se reconstituer. Dans ce mouvement de population, d'une ampleur inégalée, l'ancien Dahomey fut le lieu, par excellence de cette déportation, bien qu'elle a touché toute la côte africaine, du Sénégal à l'Angola. Ici est la source noire des Antilles, le but caché de mon exploration. Je vois, dans cette destination, plus qu'un hasard, elle me sera une initiation. Je pourrai dire plus tard que les Antilles étaient inscrites dans mon action, en filigrane, sous le secret d'une encre sympathique à déchiffrer ultérieurement. Car les premières armes que j'ai faites en Afrique, sur des lieux dont elles sont issues, m'ont préparé à les apprendre. Elles m'aideront à les mieux comprendre, le moment venu. Il n'est pas inutile non plus que, de cette façon, les Antillais réapprennent une certaine part de leur

¹ Le Figaro, 20 décembre 1974 : Aimé Césaire, un poète en colère.

² J. Le Cornec : La calebasse... op. cit. À l'inverse, et compte tenu de l'ambiguïté et de la polyvalence des mentalités antillaises, beaucoup penseront sans doute que j'en fais trop de ce côté. Information africaine et déformation professionnelle expliquent ce « travers » qui m'est resté.

³ L'Afrique occidentale française est alors une fédération de huit territoires d'outre-mer, ex-colonies.

histoire, celle qui s'est formée au golfe de Guinée, sur la vieille Côte des Esclaves, en temps d'obscurité.

Dakar m'apparaît hétéroclite et tout y est mélangé, les constructions et les genres. Il y a des immeubles cossus, des villas sur la corniche et une profusion de bougainvillées, aux fleurs violemment colorées de rouge, orange, mauve et violet. Il y a de beaux bâtiments publics autour de la place Protet, le cœur moderne de la ville, dont l'imposant palais du gouvernement général et, à peu de distance, la cathédrale Notre-Dame d'Afrique. La Médina, la ville indigène, est un enchevêtrement de tous les types d'habitat. Le spectacle au-dehors est de toutes les couleurs : celles de la peau, depuis le noir ébène et luisant de la côte, les subtiles nuances du marron et du café au lait, par le blanc hâlé des Maures du désert jusqu'au blanc trop clair des Français ; celles de la rue, quand ce ne sont pas les oripeaux des humbles, le strict costume d'Europe, allégé, que le noir *évolué* affectionne, l'ample boubou flottant de la tenue locale et les pagnes bariolés, les caracos et les foulards de tête sur les femmes au port cambré, à moins qu'elles exposent des coiffures ou des perruques compliquées, en tresses, torsades et tortillons.

À quelques encablures, l'île de Gorée est posée sur l'eau calme comme un large bastion qui se découpe dans le ciel tout bleu. La digue borde une plage lilliputienne, les maisons peintes entourent une placette de sable, des voies étroites s'insinuent entre elles, portant des noms de France, sous des balcons désuets : des Puits, des Donjons, des Gourmets. Le fort proche est une annexe de la prison civile, surveillé par deux gardes passifs assis sur un banc, sous un jardin de palmiers aériens. La rue du Chevalier de Boufflers tombe sur la mer, face à la corniche de Dakar. Sa demeure qui s'abîme est abandonnée aux négrillons, avec ses arcades, son puits ensablé, ses quelques cocotiers et le souvenir subtil du poète exilé qui fut gouverneur du Sénégal au XVIII^e siècle. Le silence feutré qui habite l'endroit respire sa mélancolie. Des canons épars rouillent sur un lit de galets. Ce cadre d'allure méditerranéenne est délicieusement provincial. L'ancienne maison des esclaves est ouverte à tout vent, avec ses caves et ses cachots, l'étage des maîtres en haut d'un escalier double. Dans ce lieu, au nom doux de *captiverie*, les douleurs se sont tues, emmurées dans l'oubli, sauf l'écho du ressac roulant de longues plaintes.

Dimanche 7 décembre. Va pour le Dahomey, où mon affectation a été confirmée, et sa capitale Cotonou qui émerge des cocotiers tout au bout de mes ailes. Il me revient cette partie de l'histoire coloniale dont je me suis imprégné : d'abord les reconnaissances maritimes des anciens voiliers dans le Golfe de Guinée, le long des côtes dites, d'ouest en est, des Graines, des Palmes, du Poivre, des Dents ou de l'Ivoire, de l'Or ; encore baptisées, selon les aléas de l'accueil et la réputation des habitants, ici des *Bonnes Gens*, là des *Malgens* ; puis les comptoirs commerciaux, souvent épisodiques, des

Portugais, des Français, des Hollandais, des Anglais et même des Danois, auprès de populations locales réparties en diverses et mouvantes royautes. Le trafic négrier vers l'Amérique à sa plus grande ampleur des XVII^e et XVIII^e siècles, a donné son nom à la côte des Esclaves où nos points d'appui ont été progressivement établis, à Ouidah le premier fort français, à Grand Popo et Porto-Novo, aujourd'hui le chef-lieu, à Cotonou, aujourd'hui le port. Ont suivi les missions pour l'évangélisation, les établissements territoriaux pour la sécurité et, par extension, les protectorats, la conquête militaire puis l'organisation civile d'un ordre public importé. En somme, ce fut l'investissement et la pénétration par la mer jusqu'à la constitution pure et simple des colonies, dans le partage de l'Afrique occidentale entre le Portugal, l'Allemagne pour un temps, l'Angleterre et surtout la France.

D'un ancien campement jeté dans les dunes avec un blockhaus, l'abri du câble anglais, les tentes des soldats, puis un village indigène et des factoreries, est née Cotonou, qui baigne dans une moiteur d'étuve et qui s'est dotée de quelques bâtiments officiels. Elle est une ville inachevée, sans eau courante ni égouts, pourvue d'une centrale thermique récente qui n'éclaire le soir que pour un temps limité ; ses rues en terre se coupent à angle droit, délimitant des quartiers et des lots, plantés de cocotiers. Avec ses entrepôts et ses boutiques fourre-tout, aux sigles des sociétés commerciales de métropole, elle est encore un comptoir colonial, largement coiffé de toits métalliques salis par la rouille. L'Hôtel de la Plage a la facture architecturale d'un établissement de la côte normande, et son balcon domine la mer et aussi le wharf, le môle d'accostage au large, qui avance sur elle son architecture de poutrelles et de grues, au-delà des rouleaux de la barre. Seul moyen de communication et d'échanges avant l'avion, et en attendant le futur port, il était célèbre par le fameux panier, une demi-coquille en bois, comme une balançoire de manège, deux bancs face-à-face pour trois personnes chacun, transbordées sans ménagements comme de vulgaires ballots. Le décor est planté tout autour, pays de chaleur et de torpeur, brûlé par un soleil de plomb qui cuit le sable sous nos pas, et des cocotiers haut perchés qui s'étalent nonchalamment sur le bleu violent de la mer ; l'horizon boit l'océan et l'on ne voit plus, entre celui-ci et le ciel, qui noie l'autre. J'apprends que je suis finalement désigné pour Allada, à une cinquantaine de kilomètres, dont le résident réclame avec insistance un adjoint.

Jeudi 18 décembre. Le chauffeur du pick-up Renault Savane affecté à la subdivision vient nous prendre, pour nous emmener là-bas. Sous sa chéchia rouge, son large sourire est engageant, le blanc éclatant de ses dents découvertes, et de ses yeux grand ouverts, tranche sur sa figure épanouie du plus beau noir. Il est le visage de l'Afrique et salue mon entrée dans la subdivision d'Allada. C'est une sorte d'arrondissement, rattaché au cercle de Ouidah, lui-même comparable à un département, des noms qui pèsent lourd